

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS 10



Lucas Dolpach



**ASSOCIATIONS
INTERNATIONALES**

Vauquelin

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

1973 - n° 10

25th year

25e année

UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Executive Council / Comité de Direction

President : President :
F.A. CASADIO, Directeur, Societa Italiana per

Vice-Présidents : Vice-Présidents :
W. ETEKI-MBOMOUA (Cameroun)
Ancien Ministre de l'Education et de la Culture.
Mohamed Aly RANGOONWALA (Pakistan)
Chairman of the Pakistan National Committee of
the International Chamber of Commerce.

Trésorier Général : Treasurer General :
Femand GRAINDORGE (Belgique).

Members Members

Th. CAVALCANTI (Brésil).

Fondation Getulio Vargas.

F.W.G. BAKER (U.K.)

Executive Secretary, International Council of
Scientific Unions.

Nikola KOVALSKY (U.R.S.S.)

ouvier international de l'Académie des sciences
de l'U.R.S.S.

Roland RAINAUT (France)

Ancien Directeur de l'Information et de la Presse
de l'O.E.C.E.

Andrew E. RICE (U.S.A.)

Executive Secretary of the Society for inter-

Mohamed Aly RIFAAT (R.A.U.)

Former Secretary-General of the Afro-Asian
Organisation for Economic Cooperation.

S.K. SAXENA (India)

Director of the international Cooperative

Louis VERNIERS (Belgique)

Secrétaire Général Honoraire du Ministère Belge
de l'Education et de la Culture.

Secrétaire Général : Secretary, General :
Robert FENALUX (Belgique)

« International Associations »
« Associations Internationales »

Editorial Committee/Comité de Rédaction :

Robert FENALUX

Georges Patrick SPEECKAERT

Geneviève DEVILLE

Anthony A.N. JUDGE

Ghislaine de CONINCK

Editor-Rédacteur :

Mardi RABER

octobre/ October

FRANCOPHONIE 73

Editorial	461
Agence de coopération culturelle et techni- que, par Jean-Marc Léger	463
L'Agence et les associations internationales	465
AUPELF, by Claude Renard	468
Le conseil international de la langue fran- çaise, par Joseph Hanse	475
Défendre le français : pourquoi ? comment ?, par Maurice Piron	477
Vocation de l'Alliance Française, par Victor Decrocyere	479
Les devoirs de la presse, par Charles Rebut- fat	481
La société, neurochirurgicale de langue fran- çaise, par le Dr. J.P. Constans	482
Associations internationales de langue fran- çaise	484
Pour une renaissance de la transnationalité et de la limitation de la souveraineté des états, par G.P. Speckaert	490
Une initiative de l'institut de droit inter- national	495
Correspondance	500
Bibliographie	502
Congressalia	507
Les congrès dans leurs perspectives écono- miques, par Ghislaine de Coninck	509
Calendrier	513

Published MONTHLY by
Union of International Associations (founded 1910)
Editor, Administration : 1 rue aux Laines, 1000 Brussels (Belgium)
Tel. (02)11.83.96.
Advertising : Roger Ranson, Advertising Manager, 35 Boulevard de la Ré-
publique, Saint Cloud 92210 France
Tel. 605.39.78

International Associations, rue aux Laines 1, Bruxelles 1000 Belgium
Tel. (02)11.83.96 — 12.54.42.

MENSUEL publié par
Union des Associations Internationales - UAI (fondée en 1910)
Rédaction, Administration : 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles (Belgique)
Tel. (02)11.83.96
Publicité : Roger Ranson Délégué-Directeur de Publicité, 35 boulevard de
la République, Saint Cloud 92210 France
Tel. 605.39.78

Associations Internationales, rue aux Laines 1, Bruxelles 1000 Belgique
Tel. (02)11.83.96 — 12.54.42.



** La francophonie c'est un mode de pensée et d'action ; une certaine manière de poser les problèmes et d'en chercher les solutions. C'est une communauté spirituelle... C'est, par delà la langue, la civilisation française, plus précisément l'esprit de cette civilisation, c'est-à-dire la culture française que j'appellerai la francité. »*

Président Senghor

« La vocation universelle du français doit nous entraîner à partager nos responsabilités avec toutes les nations qui, à des titres divers, usent de notre langue.

Cette collaboration apparaît d'autant plus nécessaire qu'elle est la condition d'un maintien de l'unité de la langue, car quelles seraient les chances du français dans la compétition de demain, si notre langue devait dégénérer en dialectes. ? La coopération avec les pays francophones apparaît donc à la fois comme un acte de justice puisque la langue française n'est plus notre apanage, et comme un acte d'intelligence puisqu'elle commande l'avenir international du français ».

Président Pompidou

UN UNIVERS DANS L'AUTRE

La ville de Liège organise cet automne d'imposantes manifestations placées sous le signe de la francité. Pendant un mois des journées seront vouées à une vingtaine de pays francophones tour à tour la Côte d'Ivoire, le Liban, le Zaïre, le Cameroun, le Gabon, le Canada, le Québec, la Tunisie, le Maroc, le Togo, le Grand-Duché de Luxembourg, la Principauté de Monaco, la France, le Mali, la République centrafricaine, le Sénégal, le Rwanda, le Niger, le Dahomey. Des assemblées générales, des congrès, des colloques, des manifestations culturelles de tous genres, savantes ou populaires, artistiques ou folkloriques, feront briller une ample constellation d'associations internationales de langue et de culture françaises. Sait-on que notre Annuaire en agréé une trentaine ?

Ce festival de la francité s'achèvera par la Conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique née de la Conférence de Niamey. Vingt-trois pays. Un univers dans l'autre. Géographiquement une moitié de l'Afrique et une part du tiers monde. Sociologiquement un vaste secteur de la nouvelle société ouverte qui franchit les frontières d'Etats. En tous cas un bel exemple de libre association et de cristallisation autour d'une langue de fonction internationale et d'une culture chargée de valeurs universelles. On lira d'autre part que cent vingt délégations venues de cinq continents ont participé aux cérémonies du 90ème anniversaire de l'Alliance française. C'est dans le même esprit que M. Charles Thomas, président général de la Fondation Charles Plisnier, nous explique le but de l'Association européenne de l'ethnie française.

Francophonie ou francité ? Deux concepts parents dont la distinction a été mise en lumière à l'occasion de l'hommage rendu en 1970 par l'Académie royale de langue et de littérature françaises au Président Senghor, l'illustre chef d'Etat poète, agrégé de grammaire par surcroît. Pour lors, le professeur Maurice Piron fit une communication concluante en citant Leopold Senghor (voir notre épigraphe) et en provoquant de sa part cette sentence :

la francophonie semble traduire l'idée d'une collection de pays qui emploient la langue française, cependant que dans francité on trouve l'aspiration à un certain génie commun de la pensée. On pourrait dire en d'autres termes que la francophonie est un fragment de l'espace et la francité un fragment de l'esprit. Mais, sémantique à part, le fait est là d'une immense communauté universelle de peuples groupés et de personnes éparses qui se cherchent dans une même langue et se trouvent dans une foule d'organismes et d'associations.

Suivant notre programme d'informations sur la vie des multiples associations, suivant aussi notre souci de donner toujours des opinions compétentes et autorisées, nous avons demandé à quelques personnalités particulièrement représentatives du monde francophone de nous parler de leurs œuvres.

M. Jean-Marc Léger. Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique, a répondu spontanément à notre appel en situant son organisation inter-gouvernementale dans son objet et dans ses diverses entreprises.

Le professeur Joseph Hanse a eu l'obligeance de nous présenter le Conseil international de la langue française dont il est l'éminent président-fondateur. Un autre membre titulaire de ce Conseil international, le professeur Piron déjà nommé, a pris la peine de nous dédier une étude sur le devoir de garder au français universel sa qualité.

M. Charles Rebuffat, Président de l'Union internationale des Journalistes et de la Presse de langue française, qui tiendra son assemblée à Liège, a bien voulu nous adresser le message de cette organisation en plein essor. Le professeur Victor Decroÿère, Président des Alliances françaises de Belgique, un des zélés les plus répandus et les plus dynamiques de l'Alliance mondiale, nous parle de la vocation de cette association d'une internationalité de caractère assurément original.

Nous avons publié, l'hiver dernier déjà, un article du professeur Claude Renard, Président de l'Aupelf, l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française. Nous sommes heureux d'en donner aujourd'hui, la version anglaise due à la plume de> notre excellent collaborateur et ami M. E.S. Tew. Cette traduction nous a paru le plus bel hommage qu'un gentleman puisse rendre à un gentilhomme. Car le propre d'une langue et d'une culture qui prétendent à un rayonnement universel est de s'ouvrir aux autres formes de langage et de culture. M. Renard a dit avec une belle largeur d'esprit :

« L'Aupelf n'est pas à proprement parler une association de régions ou de pays de langue ou de culture française. La plupart des pays qui forment l'Aupelf ont leur langue nationale propre, possèdent une culture propre pleine de richesses originales, remontant parfois à la plus haute antiquité ; tous ont leurs traits particuliers de civilisation. Cela permet entre nous des échanges constants. Si notre richesse fondamentale est la langue française, notre autre richesse est dans la diversité féconde de nos personnalités et de nos cultures et dans le dialogue permanent que nos affinités linguistiques nous permettent d'instituer entre elles-ci. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cette pluralité culturelle

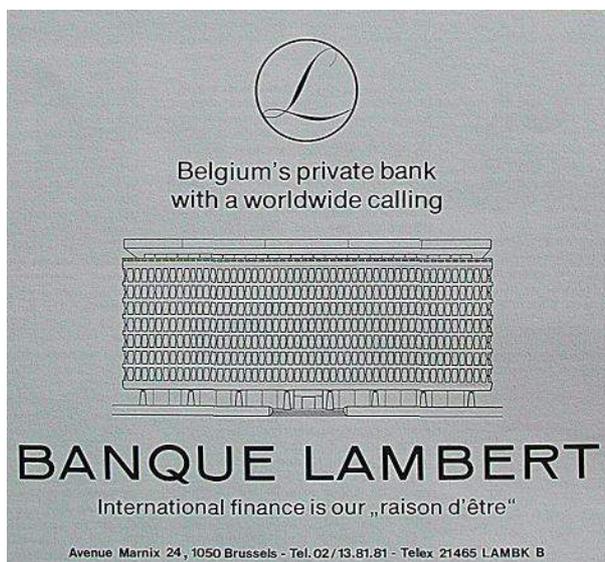
est aussi riche que celle de la majestueuse Association des Universités du Commonwealth. L'idée de solidarité inspire l'Aupelf qui groupe les représentants de forces culturelles de nations que beaucoup de diversités paraissent séparer mais qui sont unies dans une même conscience, celle qui postule et exige qu'elles fassent servir leur communauté linguistique, leur héritage de rapports historiques, à un effort solidaire de réflexion et à une recherche commune de solutions aux problèmes universitaires de notre temps ».

Les particularismes, si respectables soient-ils, sont ici dépassés par un esprit transnational du meilleur aloi. Les nationalismes linguistiques et culturels ne pourraient pas vivre en frontières closes. Par bonheur il y a des langues qui ont eu le talent et le privilège de devenir des auxiliaires de communication, universels ou régionaux. Qu'est ce en définitive que l'anglais et le français universels, sinon deux dialectes, parmi d'autres, qui ont eu la chance de faire fortune au cours du temps ? Une fortune telle que leur héritage s'est épanoui aux quatre coins du monde et que ses détenteurs ne sont plus seulement des communautés

mais une multitude d'individus. Ainsi la malédiction de Babel se trouve conjurée. Un jour il n'y aura plus qu'une seule langue, dit un proverbe persan. Ce n'est pas pour bientôt certes et on ne médite pas des essais de langues artificielles en constatant qu'elles n'ont tout de même pas réussi à remplacer les langues vivantes. Le fait que l'anglais est devenu la première langue de communication ne conduit pas à penser qu'il monopolisera un jour les relations internationales. Ce monopole ne serait d'ailleurs pas un enrichissement de la pensée dont la création a tout à gagner à la pluralité de langues de portée internationale.

Un dernier mot. Il nous souvient d'un propos réaliste du Prince Sihanouk qui résistait à la pression nationaliste de son assemblée nationale encline à enseigner exclusivement la langue kmère dans les écoles primaires : ce n'est pas dans cette langue locale que nous, Cambodgiens, prendrons contact avec le monde et en obtiendrons de la coopération. On jugera par ce numéro de notre Revue le rôle de l'Agence de coopération culturelle et technique dans la coopération au développement du tiers du monde.

Robert FENAU



Belgium's private bank
with a worldwide calling

BANQUE LAMBERT

International finance is our „raison d'être“

Avenue Marnix 24, 1050 Brussels - Tel. 02 / 13.81.81 - Telex 21465 LAMBK B

AGENCE DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE

Jean-Marc Léger

Secrétaire général



Conçue comme l'expression originale d'une coopération multilatérale dans les domaines culturels et techniques, par le moyen d'une langue commune, l'Agence de Coopération Culturelle et Technique est née en mars 1970, à l'issue d'une Conférence réunie à Niamey, à laquelle participait une trentaine de délégations gouvernementales. Une première Conférence, réunie dans la même ville l'année précédente, avait jeté les bases de l'entreprise.

La naissance de l'Agence était le résultat en quelque sorte d'un double mouvement. D'une part, la multiplication, depuis les années 60, des associations internationales de langue française dans les domaines les plus divers, avait révélé l'aspiration croissante à une plus large solidarité des peuples francophones ou des peuples marqués par la langue française. D'autre part, et surtout, les appels insistants de certains chefs d'Etats d'Afrique noire et du Maghreb (les Présidents Senghor, Bourguiba, Diouf Hamani notamment) au regroupement organique des pays partiellement ou entièrement de langue française, avaient rencontré une large adhésion et avaient amené l'OCAM (Organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne) à organiser la première Conférence de Niamey, en février 1969, d'où allait sortir un Secrétariat Provisoire chargé de mettre sur pied la future Agence.

La deuxième Conférence, qui la créait officiellement, lui donnait pour tâche essentielle « de promouvoir et de diffuser les cultures des hautes parties contractantes et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre elles. L'Agence doit être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire d'un rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations ». Ainsi prenait forme une grande idée qui correspond à la fois à l'exigence de coopération multilatérale de notre époque et à la con-

viction que l'usage d'une langue commune peut faciliter l'exercice de cette coopération sous une forme originale.

Le français est un moyen

Il importe d'abord de dissiper une équivoque, celle qui plane sur le vocable

« Francophonie » qu'on utilise parfois pour désigner l'activité de l'Agence de Coopération. Celle-ci s'est constituée, il est vrai, à partir de l'usage commun de la langue française qui est selon le cas la langue officielle ou l'une des langues officielles des pays membres ou encore qui, sans y avoir de statut officiel, est couramment utilisée dans des secteurs importants de la vie courante. Il n'en découle pas pour autant que l'Agence ait pour fin la diffusion et le rayonnement de la langue française. Elle ne saurait être évidemment indifférente à la vitalité comme à l'audience de cette langue mais le français n'est pas pour l'Agence une fin, il est un moyen, un moyen éminent et privilégié de coopération internationale et un instrument de développement et de progrès dans tous les ordres. Les objectifs majeurs de l'Agence de Coopération, tels qu'ils sont définis dans la convention de Niamey, sont de trois ordres :

- la connaissance mutuelle des peuples et la diffusion de toutes les grandes cultures représentées dans l'ensemble des pays membres de l'Agence.
- la circulation permanente de l'information, particulièrement dans les domaines qui touchent à l'expression culturelle des peuples et aux tâches de développement.
- des formules originales d'assistance technique multilatérale venant en complément des formes traditionnelles de la coopération bilatérale et Internationale.

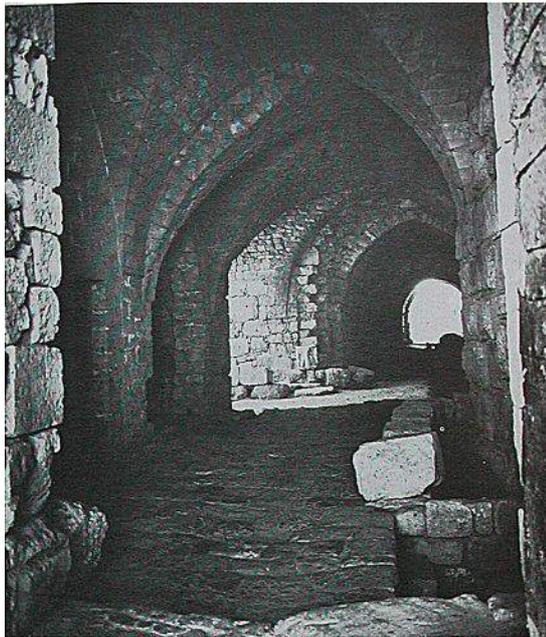
La coopération authentique ne saurait être réduite à la seule assistance technique, si importante soit celle-ci. Elle est d'abord recherche attentive et fervente d'un dialogue permanent des cultures et du rapprochement des peuples dans l'ordre de l'esprit. Chaque membre de l'Agence a quelque chose à proposer autant que quelque chose à recevoir. D'où la devise qui a été adoptée : égalité, complémentarité, solidarité. Ce sera l'honneur de tous les pays membres d'inventer et de mettre en œuvre cette coopération originale; ce sera aussi l'honneur de notre langue commune qui en est l'instrument et l'expression. Vingt et un pays signaient, le 20 mars 1970, l'acte constitutif de l'Agence et devaient ultérieurement ratifier cette adhésion. Depuis lors, deux autres pays ont adhéré, ce qui porte à vingt-trois le nombre des membres, auxquels il faut ajouter un Gouvernement participant et un Etat associé (qualités prévues par la Charte en plus de celle d'Etat membre).

Les structures sont simples et relativement classiques :

- a) la Conférence Générale, formée de tous les membres, se réunit tous les deux ans au niveau ministériel. C'est l'instance souveraine de l'Agence, chargée notamment d'adopter les programmes et d'approuver le budget.
- c) le Secrétariat Général — dont le siège a été fixé à Paris — qui doit assurer l'application des orientations et des décisions de la Conférence Générale à la lumière des précisions fournies par le Conseil d'Administration et qui est chargé principalement de la réalisation des programmes retenus par la Conférence. La composition de ce Secrétariat (à l'heure actuelle, une trentaine d'agents et une soixantaine de contractuels) est multinationale de manière à illustrer éloquemment la nature même de l'Agence de Coopération.

Elaboration des programmes

Il existe, de plus, un Comité des Programmes, formé de quinze spécialistes, Comité chargé de conseiller le Secrétariat dans l'élaboration des programmes et un Comité Administratif et Financier, l'un et l'autre se réunissant une fois par année. Enfin, le Conseil Consultatif rassemble d'une part quelques personnalités éminentes de la « francophonie » et de l'autre des associations francophones non gouvernementales les plus représentatives, ce qui assure un lien permanent fort utile entre celles-ci et l'Agence. Les ressources de l'Agence de Coopération proviennent exclusivement des contributions des Etats membres, contributions versées chaque année en fonction d'un barème des cotisations approuvées par la Conférence Générale. Arrêté à un million et demi de francs français pour l'exercice — de neuf mois seulement — de 1970, ce budget était de neuf millions deux cent mille francs en 1971; il fut de seize millions six cent mille francs en 1972 et de vingt trois millions de



Crusader's castle

francs en 1973. Il est permis de penser que la Conférence Générale arrêtera un budget de F. 28.300.000 pour 1974 et d'environ 32 millions pour 1975.

Notons enfin que le travail de l'Agence a été réparti en dix programmes majeurs à l'Ecole Internationale de Bordeaux, avec ses Centres permanents de Formation à la Gestion et d'Initiation aux Réalités du Tiers-Monde; l'aide au développement et la coopération horizontale; les moyens audio-visuels et la pédagogie; la jeunesse (échanges et centres d'accueil); l'artisanat; le tourisme; l'action culturelle (cinéma, tradition orale, centres culturels, livre); l'information scientifique et technique. A cela s'ajoutent deux programmes « spéciaux » : le Festival International de la jeunesse francophone, qui doit réunir en août 1974, à Québec, près de 2.000 jeunes artistes et athlètes; le projet de Maison de la Francophonie, dans le quartier du Marais, à Paris.

D

Etats membres : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Dahomey, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie, République du Viet-Nam
Etat associé : Laos.
Gouvernement participant : Québec.

L'AGENCE

ET

LES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES

Des précurseurs

Dans le domaine des relations internationales, les associations privées ont souvent joué un rôle précurseur. Cette constatation vaut pour la coopération multilatérale entre les pays entièrement ou partiellement de langue française à l'affirmation de laquelle de nombreuses associations ont, en effet, pris une part éminente. Elles ont posé les premiers jalons d'un rapprochement entre l'ensemble des peuples francophones en se vouant à l'instauration d'une coopération véritablement multilatérale intéressant des secteurs socio-professionnels très divers. Grâce à des initiatives heureuses et souvent avec peu de moyens, des réseaux d'information mutuelle et d'amitié se sont constitués, un capital d'expérience a été acquis, qui ont facilité la création, puis les premiers pas de l'Agence.

Les associations ont également constitué des centres de réflexion où s'est élaborée une certaine philosophie de ce que l'on a appelé la « francophonie ». Elles ont très largement contribué à défendre cet ensemble d'idées, tant auprès des gouvernements qu'auprès de l'opinion publique des pays intéressés.

Ce travail a été reconnu, en particulier, par le Président Diouf HAMANI lors de la seconde conférence de Niamey. La création de l'Agence ne marque d'ailleurs pas la fin du rôle des associations, bien, au contraire : le principe d'une collaboration étroite est en effet inscrit dans les textes. L'article 2 de la Charte qui définit les fonctions de l'Agence précise que celle-ci doit : « s'efforcer de maintenir toute liaison avec les organisations ou associations agissant dans (son) domaine d'action et d'assurer la plus grande cohérence et la meilleure rentabilité de toutes les initiatives ». Cette collaboration peut revêtir soit une forme organique ou institutionnelle, soit une forme contractuelle, sans que l'une exclue l'autre.

Les liens organiques

Ce sont évidemment les plus étroits. Aux termes de l'article 4 de la Charte, « la Conférence générale peut conférer le titre de consultant à toute organisation internationale ou toute association internationale non gouvernementale qui fait une demande à cet effet et dont les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence ». Les droits attachés au titre de consultant sont au nombre de deux :

- les consultants assistent aux sessions de la Conférence générale et y sont entendus, sauf objection de celle-ci, mais sans disposer du droit de vote (article 6)
- les consultants sont membres de droit du Conseil consultatif; l'article 16 A leur laisse le soin d'y désigner un représentant.

Les fonctions du Conseil font l'objet de l'article 16 B de la Charte: « le conseil consultatif a pour principale fonction d'assurer une coopération efficace entre l'Agence, les organisations internationales et les associations internationales non gouvernementales dont les tâches et les activités sont en harmonie avec celles de l'Agence. Dans cette optique, il sera appelé à donner des avis et à faire des suggestions à la Conférence générale et au Secrétariat sur les orientations de l'Agence, sur son programme de travail et sur les modalités de son exécution ».

A l'heure actuelle onze associations internationales ont reçu le titre de consultant; les premières assises du Conseil consultatif se sont tenues à Ottawa le 8 octobre 1972.

Les liens contractuels

L'intérêt d'une politique de collaboration contractuelle a été nettement reconnue, à Niamey même, par la commission qui a eu à connaître du budget et des programmes de la future organisation.

Selon le rapport de cette commission, l'une des missions permanentes de l'Agence doit être * l'aide aux organismes : surtout aux associations internationales privées, qui mènent à bien de véritables tâches de coopération, et qui concourent de manière efficace à une meilleure connaissance mutuelle ».

Les associations qui ont déjà bénéficié de cette politique en 1970 et 1971 sont relativement nombreuses et l'on peut estimer qu'une dizaine d'entre elles en profiteront en 1972, pour une quinzaine de projets distincts. Au service de cette politique de collaboration, le Secrétariat dispose de deux grands types d'instruments: les contrats de programme et les contrats de soutien.

1. Les contrats de programmes

C'est à ce type qu'appartiennent notamment les contrats de sous-traitance. Le Secrétariat ne peut en effet tout faire par lui-même; il est donc amené à sous-traiter l'exécution d'une partie de ses programmes et à confier certaines tâches à des organismes extérieurs particulièrement compétents qui peuvent être des associations. Le domaine d'élection de ces contrats est celui de la réalisation d'études, d'inventaires, de répertoires et de vocabulaires spécialisés.

Il peut arriver d'autre part que certaines associations soumettent au Secrétariat des projets qui concordent étroitement avec les programmes de l'Agence; dans ce cas, le Secrétariat reprend ces projets à son compte en leur apportant un soutien financier.

2. Les contrats de soutien

Ils concernent des projets qui, sans correspondre à un programme défini de l'Agence, sont néanmoins conformes à la mission de celle-ci; aussi apparaît-il normal que le premier critère soit le caractère véritablement international de l'association demanderesse, au triple plan de sa composition, de son objet et de ses activités.

Il est admis, d'autre part, qu'au moins dans la première phase, et sauf cas exceptionnel, il ne convient pas de retenir des associations spécialisées outre mesure, quel qu'en soit l'intérêt propre, mais celles qui ont une vocation plus générale recouvrant un grand secteur d'activité ou un ensemble de disciplines scientifiques (sciences sociales, histoire et géographie, droit, etc.).

L'objet même des contrats est régi par des règles précises : c'est ainsi que le concours de l'Agence ne peut et ne doit en aucun cas servir au fonctionnement administratif d'une association mais doit être affecté à des manifestations ou à des points déterminés de son programme.

Dans le cas précis des congrès, colloques et séminaires, à condition que le thème de ces réunions rejoigne l'un des buts de l'Agence, le soutien offert visera à faciliter la participation de délégués venant des divers pays du Tiers Monde francophone. Quant aux opérations retenues, elles doivent également retrouver des éléments de programmes de l'Agence, et, autant que possible, s'insérer dans un plan d'ensemble durable : l'on peut citer la publication d'ouvrages, de comptes rendus et de documents, la réalisation d'études et de recherches, enfin toutes initiatives originales notamment dans les domaines éducatif, culturel ou scientifique.

Les modalités du soutien tendent à assurer la bonne exécution des contrats.

C'est ainsi que toute demande doit, pour être prise en considération, être accompagnée d'un dossier comportant en particulier : — une description précise du projet — un plan de réalisation ou un calendrier — un budget prévisionnel indiquant les autres sources de financement du projet. Sur ce dernier point, il convient d'indiquer que l'Agence ne finance jamais une opération pour sa totalité, mais limite son intervention, sauf cas très exceptionnel, à 50 % du coût du projet.

Les demandes doivent parvenir au Secrétariat dès le mois de novembre pour l'année suivante; ainsi la décision de principe peut être prise, après instruction du dossier, dans le courant du mois de janvier.

Le contrat passé en application de cette décision fixe les obligations des deux parties.

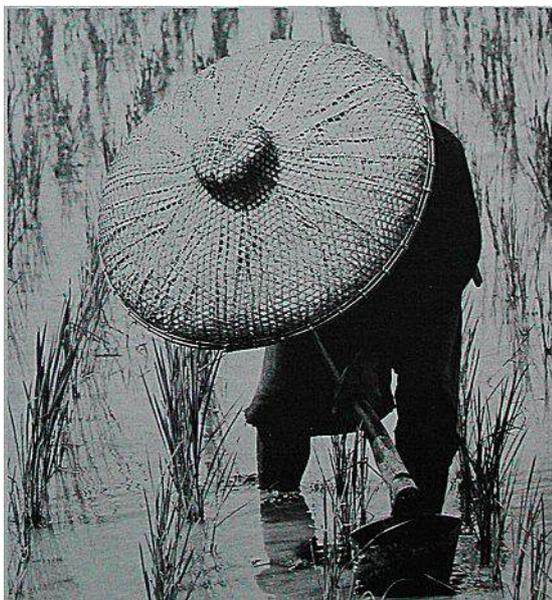
Le Secrétariat s'engage à verser une contribution, généralement en deux ou trois temps; cette contribution peut, le cas échéant, être accordée en nature (prise en charge des billets d'avion de personnalités participant à une manifestation ou à une réunion). Il faut noter qu'à cet égard, la passation des contrats de programme suit les mêmes règles que celle des contrats de soutien.

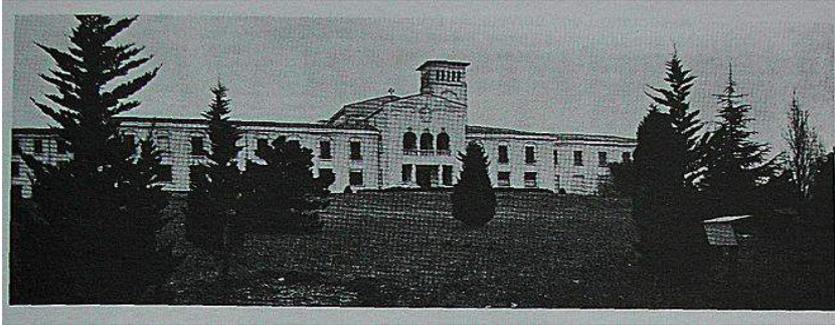
En toute hypothèse le Secrétariat s'inspire d'une règle : celle du respect de l'indépendance des associations, qui restent libres, hors des domaines définis par les contrats conclus avec l'Agence, de mener avec leurs propres moyens toutes les actions qu'elles jugent utiles. Il convient toutefois de souligner que ce respect n'est pas synonyme d'indifférence et qu'en matière de collaboration contractuelle le Secrétariat a la ferme intention de tenir la main à l'exécution des obligations souscrites; une association qui se déroberait à celles-ci ne saurait espérer le renouvellement du concours de l'Agence.

Telle est donc, dans ses traits essentiels la politique que le Secrétariat entend mener à l'égard des associations. Loin de vouloir concurrencer celles-ci dans des domaines auxquels elles sont habituées de longue date, il ne peut que les encourager et les aider à étendre leur champ d'activité. L'essentiel est que les initiatives soient coordonnées et répondent à des besoins réels; c'est précisément l'une des missions de l'Agence, organisation intergouvernementale, que d'obtenir cette efficacité grâce à une politique rigoureuse et sélective (1).

D

(1) Reproduit du bulletin de liaison de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.





**Un Centre d'initiation
aux réalités du Tiers Monde**

L'ECOLE INTERNATIONALE DE BORDEAUX

L'école Internationale de Bordeaux est une création originale de l'Agence de coopération culturelle et technique. Cette Ecole comprend trois centres : un Centre de formation à la Gestion; un Centre d'initiation aux réalités du Tiers monde; un service de « stages à la demande » pour répondre à des besoins précis de perfectionnement non satisfaits par ailleurs et s'inscrivant dans la vocation des deux premiers centres.

En ce qui concerne le Centre d'initiation aux réalités du tiers monde, il s'agit d'une institution originale permettant de donner une formation plus approfondie que celle qui est généralement assurée par les établissements existants.

Cette institution se situe dans une double optique de connaissance mutuelle des cultures et de coopération technique entre pays membres. Certains des stages du Centre s'adressent à des fonctionnaires nationaux ou internationaux, à des cadres du secteur privé appelés par leurs fonctions à connaître pendant plusieurs années des problèmes des pays du Tiers Monde. Le Centre leur fournit une sérieuse initiation aux principales réalités culturelles, psychologiques, sociales et éco-

nomiques de ces pays. Il ne s'agit pas de former des spécialistes ou des chercheurs, mais de donner aux stagiaires une connaissance globale du milieu dans lequel ou pour lequel ils auront à travailler.

D'autres stages seront destinés aux coopérants. Il s'agira de les préparer à leur tâche en complétant leurs connaissances techniques par des notions sur les réalités du pays dans lequel ils iront servir. Les études porteront sur les réalités du pays dans lequel ils iront servir. Les études porteront sur la connaissance de l'Afrique, de l'Asie, du monde antillais et des pays de l'Océan Indien; c'est-à-dire sur l'histoire, les religions, la structure des sociétés ainsi que les problèmes du développement et de la coopération comme donnée majeure et élément de base de la vie quotidienne. Les programmes comporteront donc deux parties essentielles :

- les données culturelles et sociologiques;
- les données économiques et le développement.

Il s'agira en outre de préparer les stagiaires à devenir ultérieurement des « formateurs de formateurs », ayant ainsi une action de démultiplication sur le terrain.

Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (Association of partially or wholly French-language universities)

AUPELF

Professor Claude Renard

Monsieur Renard, Professeur de Law at Liège University and President of the Association of partially or wholly French-language universities (Aupelf), has been good enough to authorise us to reproduce his speech at a recent meeting of the association's Administrative Council. This document provides the clearest possible picture of how a non-governmental organization, operating in the network of international cultural relations, aims at developing cooperation in a strikingly original way.

The idea of establishing an association of Francophone universities was conceived in Quebec at a meeting held in 1960 under the auspices of the Canadian Committee of the French Cultural Union. Following encouraging approaches to various African and European universities, a provisional committee of French-Canadian university principals asked the University of Montreal to invite representatives of thirty-three universities to assemble there in the autumn of 1961. After a five-day discussion it was unanimously agreed to set up a permanent Association. With just the same unanimity it was decided that efforts should not be limited to the creation of a wholly French-language association. A good number of universities represented were in fact bilingual, like the Maghreb University and (at the time) the Free (nondenominational) universities in Belgium. Right from the start the principle was laid down that the Association's basic aim would be to develop inter-university cooperation by means of that renowned and efficient instrument, the French language; but it was definitely not to be an organ for what might be called the defence and glorification of the French language. Furthermore, if universities belonging to other linguistic sectors had been ex-

(*) Translated by E. S. Tew.

cluded, in spite of their teaching being partly in French and their publications being frequently in French, then the Association would have been deprived of original cultural values; its geographical extension and hence its influence would have been considerably restricted; its cooperative role would have been limited to purely regional dimensions; and the international vocation of the French language would have been belittled. So in that way the Association was enabled to take root in four continents and attain its present membership of more than sixty universities or colleges in eighteen countries, to which must be added sixteen associate members.

Full membership is open to universities and institutions of similar standing in which at least some courses in different disciplines are given in French; the institutions must comprise at least two faculties or departments which award university degrees. Associate members are those educational institutions which use French, wholly or partially, but which do not meet all the indicated criteria. We are now trying to bring in non-francophone universities which nevertheless have a flourishing French Department of a university level Centre of French Studies, being therefore not only teaching but research establishments; such Departments of Centres would be using French as principal language in their international relations, and their publications would also be in French.

In May 1972 AUPELF succeeded in assembling in Quebec delegates from nearly two hundred of these institutions for French studies; they were thus able to enter into fruitful contact for the first time. Many areas were represented: USA, Latin America, the Third World countries, and European countries such as Germany and the Netherlands. This symposium, which took place in the most favorable circumstances, will doubtless encourage a number of English, German and Spanish universities to join as associate

members. It constitutes a first step towards the establishment of a World federation of university centres for French studies.

With headquarters in Montreal, the Association has three organs: the General Assembly, the Administrative Council, and the Secretariat-General — the classic structure of international non-governmental organizations. The

Association's highest authority, the General Assembly, meets every third year. It is constituted by the representatives of full members; the associate members only have consultative capacity. To prevent the French universities from exercising a preponderant influence, the constitution provides that no single country can cast more than one-third of the total number of votes. The wisdom of this provision is particularly apparent today, when the number of French universities is growing at an impressive rate. The Administrative Council is composed of nine members, including the President and two Vice-Presidents. One of these three persons must belong to an African or Asian country. To ensure that all the Association's constituents can be represented the universities of any single state are not allowed more than three seats on the Council.

As for the Secretariat-General, it is in fact the standing executive body; the linch-pin and animator primarily responsible for the Association's successes. The Secretary-General is Mr Jean Marc LEGER (*), now on leave because of his duties with the Agence de coopération culturelle et technique (Agency for cultural and technical cooperation in Francophone countries). The Secretary-General has the

(*) See article by M. Léger on p.

support of two Assistant Secretaries-General : Mr BEUTLER, in charge of the Paris office, who is functioning for the time being as Acting Secretary-General; and Mr Bachand, who is

dian Federal Government, the Government of Quebec, and the Governments of France and Belgium. The Association also derives some profit from its publications.

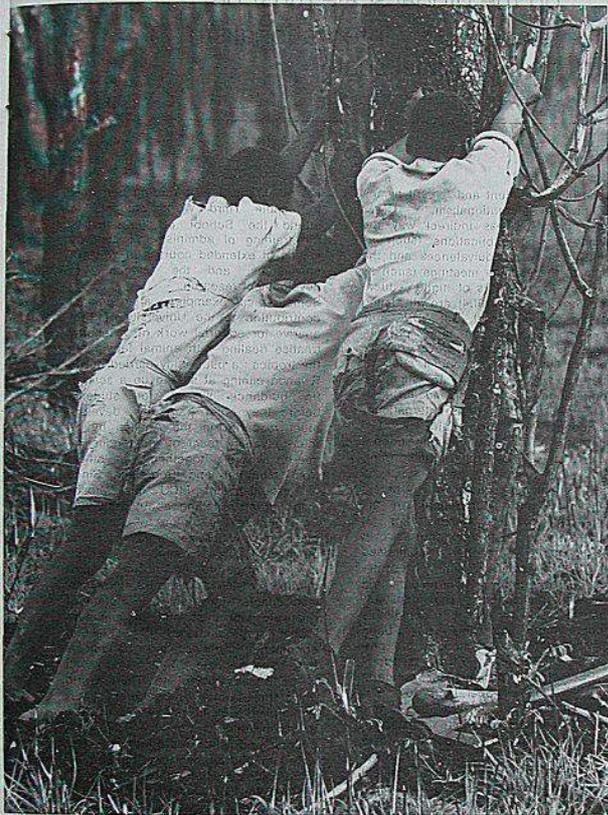


Photo UNHCR

chiefly: responsible for financial matters.

Where do the Association's funds come from ? First there are the subscriptions from member-universities. The Association is also empowered to receive grants from international organizations and from national governments or bodies, always provided ; that such

ions that would be incompatible with either AUPELF's aims or with its freedom of action. So far grants have indeed been received from the Cana-

Means of communication

And now some words to elucidate AUPELF's aims and work. It can be pictured as an international community of universities having in common "the Use of the French language, considered as a peculiarly effective means of communication, cooperation and inter-cultural communion: For most part these universities are also involved with other international organizations of universities, whether world-wide (such as the International

Association of universities), regional (like the Association of African universities) or philosophical (International federation of Catholic universities). But it was thought that the partially or wholly French-language universities have enough in common in the way of conceptions, aspirations and individual resources to be able to build up a fruitful community. The essential object of the Association is thus cooperation, and five major principles govern its efforts :

- absolute equality of member institutions;
- scrupulous respect for the autonomy and national characteristics of each;
- regard for the French language considered as a factor of intellectual progress and rapprochement between peoples;
- determination to cooperate and develop mutual aid on behalf of the university ideal;
- and, finally, strict neutrality in ideological, religious or political matters.

On the basis of these principles AUPELF tries to serve as an instrument for spreading general information, particularly on all aspects of the activities and development of member universities; to encourage comparison of experiences and exchange of ideas; to promote structured collaboration among its members and stimulate individual travel. In the information field AUPELF has many publications to its credit, periodicals above all. The « Revue de l'AUPELF », appearing twice a year, carries articles and reports on major current problems facing universities, as well as surveys of what is going on in member universities. The scope of the Revue does in fact extend beyond the Francophone context, and during the years it has published original data on developments in German universities, on those of the Eastern countries, and many others. The « Bulletin de nouvelles brèves », comprising six to eight issues a year, provides useful current information, such as dates and subjects of congresses and symposia taking place in member universities, visits and assignments for scientific staff, announcements of faculty vacancies in member universities, etc. The « Cahiers de l'AUPELF » come out about once a year. They are each centered on a single theme, the various aspects of which are dealt with by well-known people having a special competence in the matter. The selected themes are of topical concern, even anguished concern, to universities. Besides Cahiers devoted to the development of African universities and

to the university's international dimension, there have been issues which dealt in a highly constructive way with major technical problems, such as information and documentation in the university or the principles of university management. AUEPFL also publishes the proceedings of its symposia, which are likewise devoted to appropriate broad subjects: the university and scientific research; cooperation; on-going education; the university and its environment. Moreover, in its Cahiers, its symposia, its seminars and other meetings... AUEPFL has been tending to tackle more and more concrete problems, such as university teaching, liaison between universities and publishers, international coordination of the operations of university presses. Quite a number of years back there was a seminar for specialists in the organization of university libraries; the published proceedings of this seminar met with a particularly encouraging response. Other AUEPFL publications include a Directory of doctorate theses submitted to member universities and a Directory of summer courses.

Another strenuous effort concerns that all-important question of university equivalences as regards titles and degrees, so difficult on account of its subtle, complex and changeable character. Under the direction of our Vice-President, Rector LAPALUS, we have recently published the first edition of a Directory of equivalences of titles, degrees, diplomas and study grades in French-language universities. UNESCO has recognized the importance of this collection, and, such as it is, the volume can already be of great assistance, in spite of admitted inevitable imperfections; the latter will be corrected in successive up-datings. In the same general field, and on the basis of a contract with UNESCO, AUEPFL has arranged for a lexicographer to compile comparative lists of terms used in different countries to define university degrees, diplomas, courses, etc.

As a second string to its bow AUEPFL is also trying to enhance and facilitate travel by professors and students on a wider scale. This is in any case just an aspect and a consequence of the growth in inter-university exchange of experiences that is so much to be desired in all spheres. We are all only too well acquainted with the kind of obstacles, often petty, that impede the free circulation of people and ideas, in spite of so many declara-

« In university life, internationalism on the global scale must be preceded by internationalism on a regional scale »

tions of good intent and fervent hymns to university internationalism. In a more or less indirect way the symposia, the publications (such as the Directory of equivalences and the Lists of theses), the meetings (such as the one for directors of higher education, organized in 1964) are all aiming at this second target. But AUEPFL is anxious to take even more positive steps, steps that are, however, dependent on large-scale financial support. That is why, in order to stimulate cooperation, its major ideal, AUEPFL set up the Fonds international de coopération universitaire (FICU - International fund for university cooperation) in 1967. The original thing about this institution, the first of its kind, is that it is simultaneously purely university and international in its aims, activity and administration. It has its own constitution and its own Management Committee, composed of AUEPFL members and representatives of contributing governments and private organizations. The constitution states clearly that it is completely independent, and this has been acknowledged in practice by the providers of funds. FICU supports AUEPFL's own projects for cooperation, as well as operations to assist new Third World universities. In this way it has been possible to establish university chairs of cooperation, called in fact AUEPFL chairs. Hitherto these chairs have enabled eminent Third World professors to undertake the task of acquainting Western universities with the Third World civilization, its socio-economic problems, and its literary and artistic culture. It is now proposed to link this movement of the Third World towards the West with a reverse movement allowing European or American professors to give courses in Third World universities, their primary aim being to lay the foundations of a permanent structure for research in the various fields concerned with development. The beginnings have been modest, but the experiment is promising, and it will be enlarged in the years to come. On the subject of direct help to the young universities, I would mention the development of libraries, the train-

ing of librarians by awarding bursaries to enable Third World students to attend the School of librarianship, the training of administrative staff by means of extended courses in Western universities, and the financing of development research. Some typical examples: a substantial contribution to the University of Tananarive for editorial work on a lengthy treatise dealing with animal feeding in the tropics; a pilot study carried out in Rwanda aiming at setting up a scientific guidance system for students before they enter a faculty; development research in the Antilles by an inter-university team of indigenous research workers together with others from Montreal and Bordeaux. • Since its establishment FICU has already made grants totalling about \$600,000. To complete the picture of the Association's activities, reference must also be made to the existence in an ancillary field of microfiche and microreproduction services. The microfiche service enables universities to obtain at relatively low cost and in miniature format reproductions of scientific documents, articles and periodicals that have become difficult to find. It is particularly useful to Third World universities, which are generally poorly supplied with library resources. The microreproduction service aims at encouraging the reproduction, likewise in microfiche form, of out-of-print volumes which cannot easily be secured for consultation through inter-library loan schemes, mainly because of their scarcity value. AUEPFL's work in this sector will, in collaboration with a French publishing house, result in a collection of French linguistic archives being put on the market at very advantageous rates.

In this brief account I have tried to show what a young association of universities has been able to do in ten years — quite frequently more than larger, richer and older associations of a similar character have achieved.

The fear has sometimes been expressed that AUPELF constitutes a kind of French-speaking ghetto ; this fear is thoroughly unjustified. No doubt we are a linguistically-based association, but properly speaking we are not an association of regions or countries where the French language or culture is dominant. Most of AUPELF's member countries have their own national language, with their own cultural heritage, often going back to the remotest antiquity ; they all have their own specific ways of life. This permits a constant flow of exchanges among ourselves. If our fundamental asset is the French language, the other valuable element is to be found in the fertile diversity of our personalities and cultures and in the continuing dialogue made possible by our linguistic affinities. I do not think I am mistaken in asserting that this cultural pluralism is as rich as that of the illustrious Association of Commonwealth Universities.

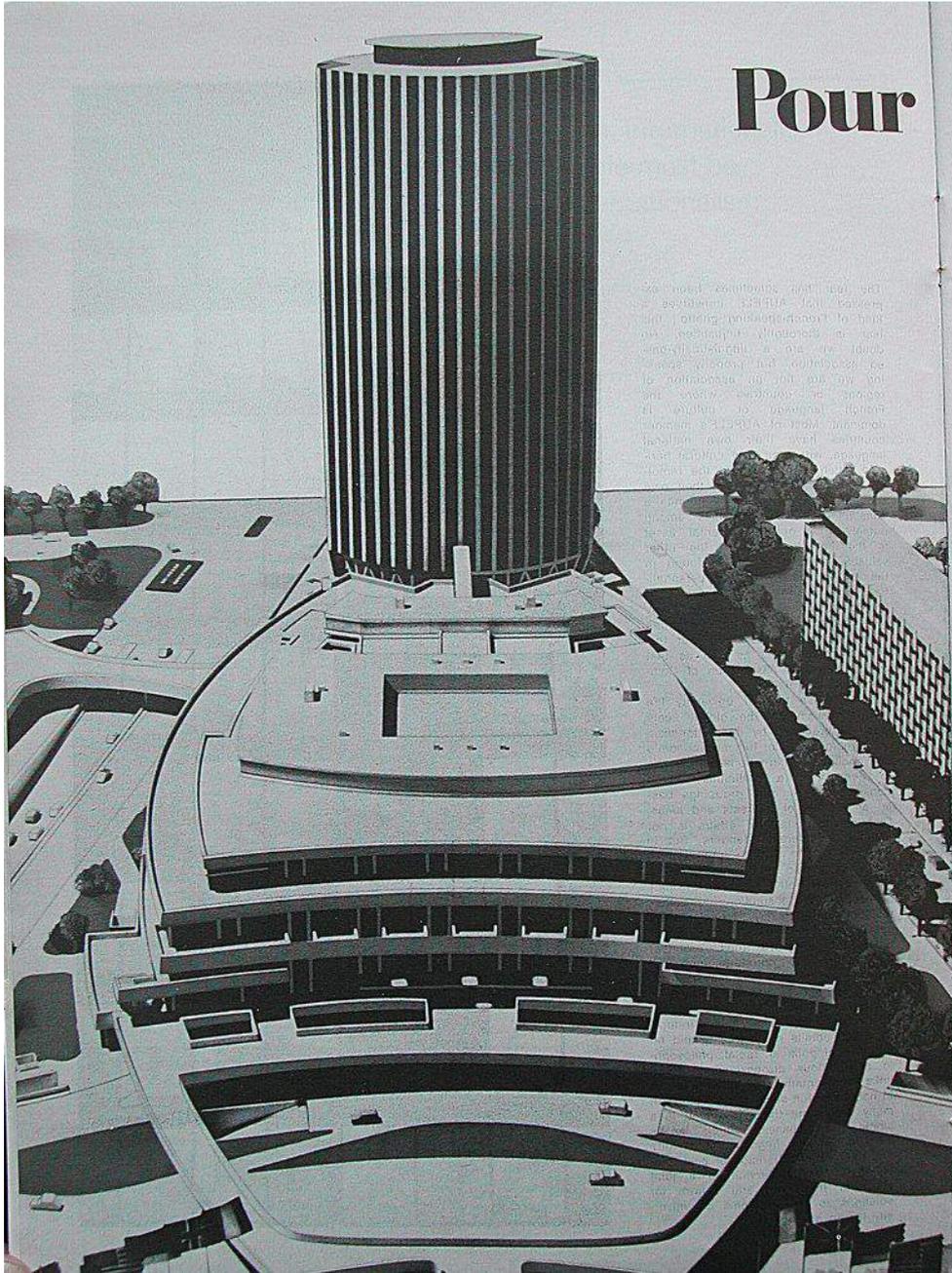
I also believe that in university life internationalism on the global scale must be preceded by internationalism on a regional scale, just as economic and political internationalism seems to necessitate a preliminary stage consisting of regional groupings based on identity of interests and ideas. Certainly this state of affairs is not without considerable dangers. But in the face of the modern trend toward uniformity I also think that there is an almost instinctive reflex on the part of peoples and institutions to gather together in more restricted entities based on fundamental affinities, in order to safeguard their essential individuality and counterbalance the levelling tendencies of universalism. In this respect the AUPELF spirit is in no way comparable to some kind of intellectual imperialism ; it is a fraternity which admits no inequality and no intrusion of political, racial, philosophic or religious dissensions. AUPELF links representatives of cultural forces in nations which seem to be distinct in many ways ; but they are united in a single consciousness which impels them to put their linguistic community and their historic heritage of past relationships to the service of a joint effort to think out and search for solutions to the problems of university life in our age.

D



Pour

The building's design is a response to the site's unique challenges. The tower's verticality is a nod to the city's skyline, while the base's horizontal expanse provides a modern interpretation of the traditional courtyard. The building's facade is a study in light and shadow, with the vertical fins creating a rhythmic pattern of light and shadow. The base's curved form and cantilevered sections create a sense of movement and dynamism. The building's design is a blend of modern and traditional, creating a unique architectural identity.



les hommes de qualité

LE CENTRE INTERNATIONAL DE PARIS

Au Centre International de Paris, tout est qualité : localisation exceptionnelle, conception fonctionnelle, architecture élégante, services multiples pour les hommes de qualité qui veulent disposer d'un cadre de réunion unique.

Au Centre International de Paris, on travaille avec les équipements les plus perfectionnés, on se défend dans une ambiance bien parisienne, et on peut rejoindre, en quelques minutes, les Champs Elysées et la Défense, cité des affaires de demain. Une aérogare relie directement les aéroports parisiens ; un parking de 1.500 places et une desserte directe par le métro facilitent son accès.

LE PALAIS DES CONGRES

Toutes vos manifestations se dérouleront dans un lieu prestigieux digne de leur renommée, de vos invités :

Vos congrès et assemblées de 1.500 à 4.300 participants dans le plus grand amphithéâtre d'Europe.

Vos conférences, colloques, journées d'études de 100 à 750 personnes dans l'une des 17 salles appropriées.

Vos expositions scientifiques ou techniques dans les 3 halls de 5.000 m² entièrement équipés.

Tous les services sont à votre disposition pour leur parfaite réussite : accueil, secrétariat, reprographie, circuit de télévision et matériel audio-visuel complet, interprétation simultanée, bureaux et suites d'affaires, et... Paris tout entier pour la détente et les loisirs des congressistes.

HOTEL CONCORDE LA FAYETTE

Du Palais des Congrès à l'hôtel Concorde La Fayette aucune rupture de qualité pour les hommes exigeants :

Une élégante tour de 32 étages 1.000 chambres avec téléphone privé, radio et télévision, air conditionné, 16 appartements.

La grande tradition de la cuisine française 3 restaurants : gastronomique, "grill-room" et service rapide offrant 800 couverts.

De la réception intime au grand banquet Une salle de réception de 2.000 m² fractionnable, d'une capacité totale de 2.000 couverts ou 4.000 invités pour les cocktails, mais aussi pour les bals, présentations de mode, etc.



UN CENTRE COMMERCIAL

Pour la flânerie : 60 boutiques portant les grands noms du commerce parisien, qui offriront un choix incomparable de cadeaux, des agences de voyages et de location de voitures, une banque, 4 cinémas, un drugstore, une brasserie et une discothèque.

UN CENTRE D'AFFAIRES

6.000 m² de bureaux réservés aux activités internationales.

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

CENTRE INTERNATIONAL DE PARIS : 24, boulevard Pershing 75017 Paris Tél. 754 47-67 - 754 48-07
CHAÎNE DES HOTELS CONCORDE : B.P. 71 - 75021 Paris Cedex 01 Tél. 508 49-70

LE CONSEIL INTERNATIONAL DE LA LANGUE FRANCAISE

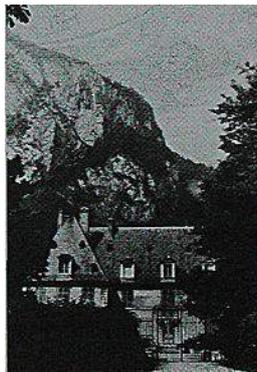
par Joseph HANSE
Président

Le Conseil international de la langue française (C.I.L.F.) est une association, reconnue d'utilité publique, comprenant 75 membres titulaires, des membres à vie, des membres correspondants et des membres adhérents (1).

Il a été fondé à Paris, en 1967, à l'initiative du Haut Comité de la langue française, pour associer, dans une action en faveur de la qualité, de l'enrichissement et de l'unité du français, des linguistes, des grammairiens et des chroniqueurs; de langage représentant une trentaine d'Etats où la langue française est langue nationale, officielle, de culture, de travail ou d'usage. Chacun des membres titulaires est obligé, sous peine d'être invité à présenter sa démission, de participer régulièrement aux travaux du Conseil. Les ressources de celui-ci proviennent essentiellement des subventions des Etats représentés. Mais le Conseil international, s'il bénéficie d'une aide laissée à la discrétion des gouvernements, reste absolument indépendant et libre dans ses élections, sa politique et ses décisions.

Ce serait une grossière erreur d'opposer le C.I.L.F. à l'Académie française. Celle-ci a été associée à sa création, elle le reste à son action. Au reste les membres de la Commission du Dictionnaire de l'Académie sont membres à vie du C.I.L.F.; Mais alors que l'Académie française est strictement nationale, le C.I.L.F. est strictement nationale, composée principalement d'écrivains et soucieuse avant tout, depuis le XVIIe siècle, de définir l'usage, dont elle se déclare le greffier, le C.I.L.F. veut associer des spécialistes, des linguistes, des grammairiens de tous les pays francophones décidés à servir le français, langue mondiale. Il part du principe que le français appartient à tous les peuples qui en ont hérité ou qui l'ont choisi et qu'ils ont tous leur rôle à jouer pour sa défense et son destin.

Le C.I.L.F. est assurément soucieux de la norme qui définit la correction du langage, mais, outre qu'il est attentif au français écrit et parlé dans toute la francophonie et aux problèmes que pose son emploi dans les divers pays, il se présente moins comme le greffier de l'usage établi que comme l'autorité qui essaie de mettre de l'ordre dans le travail de création ou de traduction qui a pour but de nommer des concepts nouveaux, des réalités nouvelles. D'où l'intérêt particulier qu'il



Le château de Sassenage (1661) près de Grenoble, a été mis à la disposition du C.I.L.F. par un legs de la Marquise de Béranger. On pourra visiter cette demeure historique, en admirer le très beau mobilier, y tenir des colloques et y être mis en présence d'une documentation écrite, photographique ci sonore sur l'histoire de la langue française.

porte aux questions de néologie, de terminologie scientifique et technique, objet de ses colloques, des travaux de ses commissions, de ses enquêtes et de ses publications.

Il a prêté son concours aux diverses commissions ministérielles françaises chargées de faire l'inventaire du vocabulaire utilisé dans leurs secteurs d'activité et de proposer des équivalents français aux nombreux termes étrangers introduits avec excès dans la langue française.

Il a entrepris la publication d'une vaste collection de vocabulaires spécialisés (médecine, psychiatrie, photographie, cinéma, radiodiffusion, publicité, administration, environnement, techniques spatiales, écologie, construction, géomorphologie, topographie, navigation, foresterie, chasse et pêche, océanologie, etc.).

Il a collaboré avec le C.N.R.S. pour l'établissement de documentaires (pharmacologie, métallurgie) et avec l'Agence de coopération culturelle et technique pour la publication d'ouvrages permettant de diffuser en français un certain nombre de sciences et de techniques.

Il publie deux revues : La Banque des Mots (deux numéros par an) et La Clé des Mots (cahiers mensuels de terminologie).

En relations avec d'autres organismes indépendants, de France, du Canada, d'Italie, d'Espagne, même d'Allemagne, il est attentif à tous les problèmes de terminologie, française ou comparée.

Notons enfin qu'il a proposé récemment à l'Académie française un projet de normalisation de l'orthographe et qu'il a constitué un service de consultation de terminologie, ouvert à ses membres adhérents.

(1) Siège : 105ter, rue de Lille, Paris 7^e.
Président : M. Joseph HANSE, de l'Académie royale de Belgique. Secrétaire général : M. Hubert JOLY.

DEFENDRE LE FRANCAIS POURQUOI? COMMENT?

La langue française est le bien indivis de tous ceux qui ont le français comme langue maternelle ou comme langue usuelle; c'est loin d'être la langue des seuls Français, même si la France demeure gardienne de la norme et de l'usage. La francophonie est, entre autres, la volonté de tirer les conséquences de ce fait, devenu plus évident depuis la « décolonisation » qui s'est opérée au cours des dernières décennies.

Aussi, lorsque Liège accueille, comme elle le fait en cet automne 1973, les pays de langue française, elle entend mettre l'accent sur une fraternité linguistique à propos de laquelle il convient de s'interroger. Si la langue française, patrie de nos esprits, rassemble des populations d'origine et de statut divers, ainsi que le fit autrefois le latin de la Rome impériale, n'est-ce pas avant tout parce qu'elle fournit un cadre de pensée à partir duquel les « parlants français » peuvent prendre conscience de leur être et de leur devenir, mieux qu'ils ne le feraient dans leurs idiomes vernaculaires ? La culture française est un instrument de libération et de conquête parce que la langue française est un instrument d'analyse particulièrement apte au maniement de l'abstraction, au développement des idées, et qu'ainsi elle permet à l'homme de mieux se connaître et d'atteindre plus sûrement son identité profonde. En termes de linguiste, cela se ramène à la constatation que « cette langue s'est donnée un très grand nombre de moyens très fins de différenciation expressionnelle, lesquels fonctionnent sans exiger chaque fois une réflexion consciente du locuteur » (E. Pichon). Mais le français ne saurait conserver ces prérogatives que s'il maintient sa cohésion et son unité, gages de son avenir comme langue transnationale.

Or, du seul point de vue interne, une langue comme le français est menacée sur plusieurs plans.

Tout d'abord, et comme toute grande langue, par son extension même. Répandu sur un vaste domaine, le français tend à se particulariser à la pé-

par Maurice Piron
Membre
de l'Académie Royale
de Langue et de Littérature
Françaises

phérie de ce domaine, là où, éloigné de son centre directeur qui est la France, il vit plus ou moins coupé de ses bases. Bien souvent, s'ajoute encore le danger d'une sorte de créolisation par suite du contact des adstrats. Ensuite, il y a la pression exercée par l'influence des langues voisines. Cette influence s'est produite de tout temps - sous la forme d'emprunts que la langue emprunteuse assimile. L'un des caractères de notre époque est la multiplicité des relations et des échanges entre peuples et civilisations, qui favorise au plus haut point l'apport de termes étrangers. Le français voit notamment d'importants secteurs de son lexique — celui des techniques nouvelles entre autres — se champignonner de façon aussi étrange que massive. D'où un babélisme hétéroclite qu'Etiemble a dénoncé sous son espèce la plus voyante, le « sabir atlantique » rebaptisé sous le nom de « franglais ». L'anglomanie est une forme de snobisme qui date du XVIII^e siècle, mais sa nouvelle vague, qui nous vient des Etats-Unis, est plus dangereuse parce qu'elle est portée par des courants économiques puissants et contraignants. Beaucoup de choses qui pourraient se dire aisément en français se disent en anglais parce que leur origine est américaine. Le danger principal toutefois est ailleurs.

La corruption du français la plus grave est due à ceux qui le parlent, qui l'écrivent et qui l'enseignent. Les techniques modernes de diffusion — les « mass media - (radio, télévision, presse à bon marché) — ont ici une lourde responsabilité parce que, sous prétexte de vulgariser l'information ou d'accrocher l'attention, ils réparent une langue relâchée, approxima-

tive ou franchement dévoyée, et cette langue a d'autant plus d'influence qu'elle s'impose de façon pratiquement continue à un nombre d'usagers pratiquement illimité.

Sans le respect de la valeur fiduciaire des mots, l'outil de communication se détériore. On peut sourire devant des audaces telles que il est urgent d'attendre ou un escalator descendant, mais non plus quand on appelle une dévaluation monétaire un « alignement » ou une intervention armée de soldats une « opération pacifique » (expression d'un secrétaire adjoint des Nations-Unies). Une certaine perversion sémantique aboutit à désarmer la pensée, à endormir l'esprit critique. Et l'on sait que la terminologie politique ne se prive pas de camoufler la réalité sous des euphémismes que je qualifierais volontiers de destructeurs. Si la probité de la langue est un gage de probité de la pensée, l'inverse est tout aussi vrai.

Les linguistes s'opposent parfois aux grammairiens en ceci qu'ils disent qu'il ne sert à rien de vouloir arrêter ou endiguer le mouvement irréversible qui porte le langage à évoluer. Sans doute ont-ils raison, mais les grammairiens n'ont pas tort quand ils croient utile et nécessaire un certain dirigisme linguistique.

Ce dirigisme devrait, pour bien faire, s'exercer de façon préventive. Il vaut mieux inculquer le sens de la norme à partir duquel le bon usage s'établit de lui-même plutôt qu'extirper des fautes déjà enracinées dans l'usage. Toute action sur la langue doit au préalable éviter de tomber dans le purisme, sous prétexte de défendre la pureté de la langue. Le purisme n'est pas une doctrine, mais une tendance à fixer étroitement l'usage de la langue sans tenir compte de l'évolution de cet usage. Il procède d'un réflexe de défense poussé à l'excès, qui tient toute innovation, tout changement pour suspect a priori. Le purisme, s'il vient à triompher, a pour conséquence :

1) d'appauvrir la langue, en lui refu-

sant les moyens de se développer, de s'adapter aux nécessités de son temps (rejet des néologismes).

2) de paralyser le maniement de la langue en créant chez l'usager une inhibition qui le rend méfiant à l'égard de toute forme d'expression naturelle et spontanée. Le français des puristes finirait par être une langue terne, sèche et incolore, un français démodé et maniéré. Au purisme (né en France, au XVIIe siècle, parmi les successeurs de Vaugelas) s'oppose le laxisme, qui tombe dans l'excès contraire en admettant ou en tolérant les nouveautés quelles qu'elles soient, au nom de la force contraignante de l'usage.

Le problème du purisme se pose de façon particulière en français par suite de la mission de l'Académie française de dire le droit en matière de langue. Or, l'Académie fixe un usage qui, souvent, est loin d'être à jour. Cela tient en partie à la lenteur de ses méthodes de travail, en partie à l'immobilisme où s'enferment habituellement les organismes dont la tâche est de sauvegarder la tradition.

Le dirigisme linguistique doit prendre une forme positive, c'est-à-dire constructive, au lieu de consister en une série d'interdits qui viennent, en général trop tard et, bien souvent, ne servent à rien.

Dans un monde qui change, il est normal que la langue change. L'essentiel, c'est qu'en changeant, elle garde son unité. Etant donné que le français est une langue à vocation internationale, il importe de maintenir « un bon français qui soit le même partout » (J. Hanse). Des évolutions divergentes créeraient d'un endroit à l'autre, des

zones d'opacité, source d'incompréhension et de méprise. Maintenir n'est pas tout, il (aut aussi adapter. Et c'est là que la défense du français se transforme en promotion du français. Lutter contre, les néologismes de mauvais aloi est insuffisant à notre époque, où chaque jour voit apparaître une invention, une institution ou une technique nouvelle. Le problème que la francophonie doit résoudre est donc celui de, «l'aménagement des ressources de la langue en fonction des besoins grandissants à satisfaire » (J. Darbelnet). Aménager, dans ce sens, revient donc à développer la créativité de la langue française. Deux moyens principaux y concourent : l'emprunt interne (bien des mots qui vivent en dehors du français codifié; pourraient y entrer pour enrichir le fonds commun traditionnel); la néologie proprement dite, qui introduit dans la langue, un mot que l'on forme soit par dérivation ou ' composition (disquaire, infrastructure); soit par création pure et simple (gaz, gardénal, cosmonaute, restau volant). H n'est pas exclu que l'ordinateur puisse fabriquer des mots à partir d'éléments de base fournis par la langue et en conformité avec les structures morpho-lexicales du français. Un mot n'est qu'un signe; il ne faut pas lui demander d'expliquer la chose qu'il désigne. L'esprit cartésien des Français exige trop souvent que les mots soient, dans leur formation, suggestifs de ce qu'ils signifient: pareil souci, intervenant hors de propos, fait comprendre pourquoi la France a toujours pratiqué le mathusianisme en matière de création lexicale, à la dif-

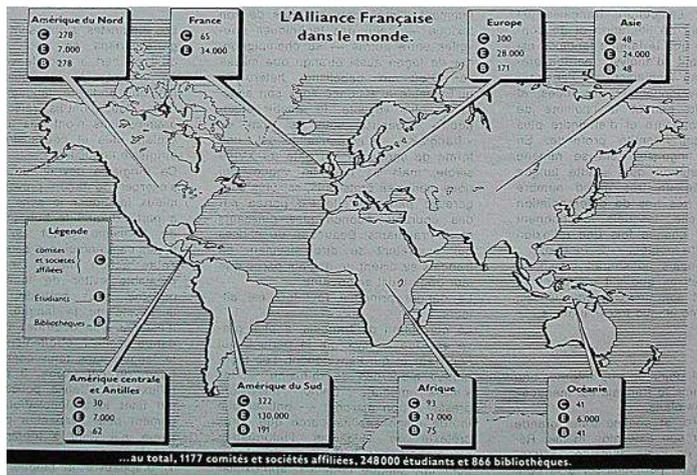
férence de l'anglais ou de l'italien. Cette vieille répugnance au néologisme' contribue sans aucun doute à affaiblir la position du français dans la compétition actuelle qui se joue entre les quelques grands empires linguistiques qui se partagent le monde. Certains linguistes, partisans du laisser-aller, pensent qu'il n'est pas possible d'intervenir pour diriger l'usage linguistique. Aurélien Sauvageot a montré que c'est là une vue erronée, car la civilisation moderne pratique l'interventionnisme sous toutes ses formes. Des mots comme hélicoptère, otobduc ou gazoduc ont été mis en circulation par des textes officiels ou des documents techniques. Ce lancement de mots (souvent discutables) pourrait très bien se faire au profit de mots utiles et de bonne formation! En matière de création lexicale, une action concertée doit donc être entamée et poursuivie, afin de mettre le français à même de combler les lacunes de son vocabulaire et de mieux remplir de la sorte la mission que lui impose, dans le monde d'aujourd'hui, ce qu'on a appelé sa nouvelle universalité.

D

du 12 janvier 1973 (Journal Officiel du 18 janvier) relatifs à l'enrichissement du vocabulaire.

cas) un peu plus de 300 expressions et termes

ques spatiales. Transports. Cette première liste, compétentes, sera suivie d'autres. On ne peut



VOCATION DE L'ALLIANCE FRANCAISE

par Victor DECROYERE
Président des Alliances
Françaises de Belgique

Le Congrès mondial de l'Alliance Française qui vient de se tenir à Nice commémorait le 90ème anniversaire de sa fondation par Paul Cambon et le Cardinal La Vigerie. Cent vingt délégations y représentaient les cinq continents, du haut Nord Scandinave à la pointe du Cap, de Vancouver à Camberra, avec, parmi tant d'autres, des gens venus d'Addis-Abeba, de l'ILE Maurice, de la Réunion, de Bahrein et de Curaçao.

Selon le vœu de sa Charte, l'Alliance Française demeure une institution culturelle. Elle doit son rayonnement universel à sa vocation, spécifique : répandre la langue française en dehors de toute appartenance politique et religieuse, et, par voie naturelle de conséquence, la culture et la civilisation françaises. Celles-ci n'appartiennent pas seulement aux Français mais à tous, ceux qui s'y sentent à l'aise et à qui l'Alliance Française remet le soin de les promouvoir : elle est brésilienne au Brésil, turque en Turquie, indienne aux Indes, belge en Belgique. Les impératifs de la vie moderne imposent aujourd'hui de joindre à la connaissance de la langue maternelle celle des langues des nations participant au rythme puissant des relations internationales.

La dimension de mon propos réduit malheureusement le bilan de l'éventail de ses activités à la sécheresse de quelques chiffres, dépouillés de toute chaleur humaine : entre 1945 et 1971, plus de 678.000 étudiants, appartenant à 127 nationalités ont appris le français à l'École de Paris et des dizaines de milliers d'autres, dans les 1300 Comités dispersés sur la terre. Elle a préparé des centaines de stagiaires à

l'enseignement du français hors de France, car elle a sa pédagogie, ses propres ouvrages scolaires, ses conseillers, ses maîtres, son Bulletin pédagogique, fruits d'une expérience presque centenaire de l'enseignement du français aux étrangers. Elle tient ouverte sa Résidence à quelque 600 étudiants venant de toutes les latitudes et son restaurant sert, bon an mal an, 600.000 repas à des élèves qui, de surcroît, y trouvent leur Foyer, leur Cabaret international, leur Théâtre — qui garde le pieux souvenir des présences de Juvet — tandis qu'un Centre d'accueil et un Service Social actifs et efficaces aident à l'installation des nouveaux venus et à leur intégration dans la vie française. Ainsi, selon l'image vigoureuse de Marc Blancpain, grand maître et animateur de l'institution, la vieille Dame du Boulevard Raspail est une ville peuplée de dix à douze mille habitants dont l'âge moyen se situe aux alentours de la vingtième année. Quant à son Ecole, elle passe à juste titre pour la plus grande usine à français du monde... André Chamson, qui est de la Maison, parle à son propos d'une ruche bourdonnante, tourbillon de tous les peuples de la terre. En montant jusqu'au bureau de Marc Blancpain, au sixième étage, d'où l'on sent mieux battre le cœur de Paris, on croise, à tous les étages, des filles brunes et des garçons bruns, des garçons blonds et des jeunes filles blondes qui parlent le français avec des inflexions germaniques, anglosaxonnes, italiennes, espagnoles, slaves ou asiatiques : un univers. Cette action, hors de France, est conduite avec une égale persévérance, justifiée par la menace nouvelle — déjà visible en Europe — qui pèse sur le français; par l'entrée de l'Angleterre dans le Marché Commun. Attention au rôle qu'elle ambitionne, l'Angleterre

vient d'accroître de six millions de livres, à répartir sur quatre ans, les moyens d'action de l'organisme habilité à la promotion de sa culture, précisément dans les pays où la culture française est le moins défendue. Il appartient à la France — et aux institutions commises à la défense et à la promotion de la langue française — de conjurer un danger qui, s'il s'affirmait, atteindrait durement des forces vives de la civilisation occidentale. Il est impensable que soient saccagées l'action enseignante de plus de 3000 professeurs — détachés de France et recrutés sur place —, la nourriture spirituelle de 95.000 livres français, de disques, d'abonnements à des publications de haute qualité, des 935 conférences prononcées chaque année dans les Comités d'Alliance, sans jamais oublier les plus lointains ni les plus modestes. L'Alliance Française de Paris est sans doute le cerveau et le cœur du domaine universel qu'elle administre avec une sagesse plus soucieuse de susciter et d'encourager les initiatives fertiles de ses comités que de leur imposer une obéissance rigoureuse. Ainsi, sous le signe d'un idéal commun, chacun d'eux apporte à l'institution mondiale une contribution originale et enrichissante.

Dans ce cadre bientôt séculaire, les Alliances de Belgique caractérisent, dans le concret de leur vocation, l'action de la plupart des Alliances s'activant dans le monde. Depuis vingt-sept ans, elles participent à l'effort permanent de défendre, de propager et d'enseigner la langue française. Leurs activités culturelles publiques manifestent leur présence agissante par la conférence, le film, le disque, le livre, le voyage scolaire, l'échange d'étu-



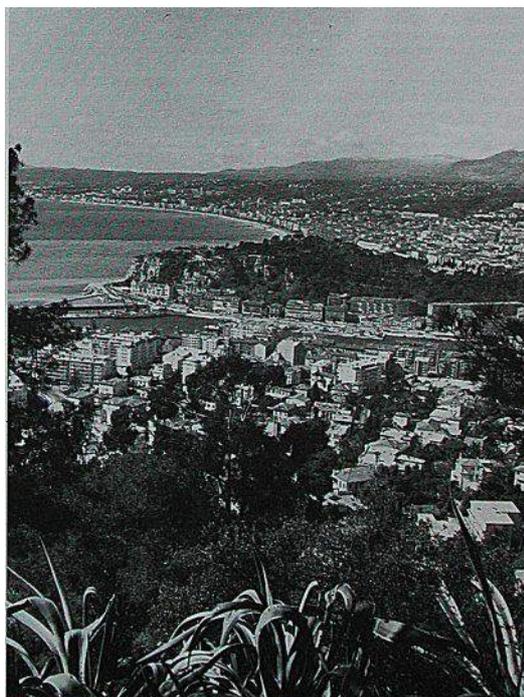
dians, le stage pédagogique, la rencontre internationale universitaire, le concours de composition française, le tournoi de diction et d'éloquence. Soit, en données numériques, au fil des ans: 185.000 auditeurs aux 1120 conférences, la projection de 394 films, le don de 260 disques et de 15.300 ouvrages, l'octroi de 377 bourses de séjour en France et de 32 bourses de stages professionnels. Mais leur vérité première reste et doit rester l'enseignement du français, préoccupation majeure des Alliances Françaises du monde. Tous les moyens de diffusion de la pensée française cèdent le pas devant sa primauté et devant la place royale à accorder à son enseignement, partout où elles s'installent. C'est leur raison fondamentale de se manifester et même d'exister. La succursale belge de la grande Ecole de Paris enseigne le français à tous les niveaux. Après avoir ouvert une classe avec sept élèves, elle compte, depuis une quinzaine d'années, plus de 3000 élèves pour la seule école de Bruxelles et quelque 11.000 pour l'ensemble du

pays. Bilan provisoire : 53.000 étrangers et non francophones y ont appris le français.

Bien sûr, chaque pays considéré isolément éprouverait l'indigence de ses résultats s'il oubliait que l'édifice est œuvre collective. La vertu d'une culture relève plus d'une opinion que de la rigueur de chiffres qui prétendraient en matérialiser le succès. C'est en considérant que chaque époque est en mutation continue qu'il devient possible de comprendre et d'apprécier la diversité des tâches d'une association universelle et les exigences d'une adaptation aux impératifs de la vie sociale, et ceci est particulièrement sensible pour la Belgique. Dans cette optique, le rythme de l'histoire et la morphologie distendue du monde actuel administrent la preuve d'une rupture visible entre l'accélération démesurée des techniques et l'installation de la vie sociale dans des facilités ignorant sans cesse davantage la personnalité hu-

maine. L'action de l'Alliance Française eût vraisemblablement été dérisoire sans le soutien d'une civilisation fascinante et le commun amour de la langue qui l'exprime. La concentration européenne qui s'élabore en ce moment, au prix de compromis manquant souvent de grandeur et de simple réalisme, s'accompagne d'impératifs nouveaux dont l'un des plus visibles est l'obligation sans cesse plus pressante de connaître et de pratiquer une ou deux langues de grande culture et d'audience internationale. Compte tenu de son passé, de sa richesse, de son éclat, de sa vocation humaniste, il n'est pas douteux que le français garde, dans leur éventail, une place de choix. La nationalisme sentimental des uns, l'aveuglement déraisonnable des autres, la prétention économique de beaucoup n'y changeront guère. Encore convient-il cependant de rappeler que rapetisser son étude à de seules fins utilitaires risquerait de la réduire à l'inorganique. Telle n'est certainement pas sa vocation. (1)

(1) Voir la carte mondiale de l'Alliance française à la page 478.



LES DEVOIRS DE LA PRESSE

Les XIVèmes Journées d'Etudes de
l'Union internationale des Journalistes
et de la Presse de langue française

par Charles Rebuffat
Président international

Dans ce que l'on peut appeler le réveil du monde de langue française, dont le Mois liégeois de la Francité portera témoignage, la presse a un rôle particulier à jouer. Son premier devoir, le plus naturel, est d'informer. Il n'est pas le plus mince en l'occurrence : les organisations de défense et de promotion de notre culture sont souvent dynamiques, mais elles ont trop rarement le sens des relations publiques ou de la presse, à la différence des Anglo-Saxons. Il y a là un intérêt à éveiller et une regrettable lacune à combler. Les journalistes de langue française s'efforceront d'y pourvoir. Parler de ses amis ne suffit pas. Encore faut-il les stimuler en évitant la complaisance. La presse a aussi un devoir de formation et de critique. A cet égard, il nous appartient de susciter davantage, dans l'opinion francophone, la conscience de son identité culturelle, entre les pays et les organisations francophones, un sens plus aigu de la solidarité et de la coopération. L'indifférence et l'individualisme sans partage sont des défauts trop répandus encore de la Francité.

Cette vertu de solidarité, nous ne pouvons nous contenter de la prêcher aux autres. Nous devons, journalistes, la pratiquer nous-mêmes. Nous le devons d'autant plus que la presse, sous toutes ses formes, est évidemment un des moyens les plus importants de" défense d'une langue. Ainsi, dans le domaine de l'audio-visuel, devons-nous nous attacher à développer encore les échanges et la coopération. Dans celui de la presse écrite, les journaux nantis d'Europe et du Canada devraient songer davantage à donner une aide concrète et efficace aux publications que certains de leurs confrères d'autres régions, qui sont parfois des avant-postes perdus de la Francité, s'échinent à faire vivre avec un admirable courage, mais aussi avec des moyens dérisoires.

Enfin, la meilleure défense d'une culture est encore sa promotion. Le rayonnement des journaux de langue française sera, nécessairement, à la mesure de leur qualité, de fond et de forme. La formation supérieure du journaliste et l'usage d'une langue de la presse plus châtiée et plus pure doivent être une autre de nos préoccupations.

Tels seront les thèmes principaux des

travaux des XIVèmes Journées d'études, qui réuniront, à Liège, puis à Bruxelles, du 24 au 28 septembre prochain, les membres de l'Union internationale des Journalistes et de la Presse de langue française. Ils ont l'espoir de définir un plan d'action pour la réalisation de ces divers objectifs et aussi de mettre en œuvre, sans plus tarder, un premier train de mesures concrètes.

D



Photo INBEL

Un exemple d'association médicale et d'action interdisciplinaire

D

par le Dr. J.P. CONSTANS(1) Paris

Nous reproduisons d'un Bulletin « Médecine et Hygiène » que nous envoie le Dr. Constans de Paris, de larges extraits d'une notice de sa main qui montre les buts et le développement d'une association vouée à une importante discipline médicale et qui conçoit sa vocation en liaison avec les autres disciplines de la médecine.

La Société de Neurochirurgie de Langue française a 24 ans... La vitalité présente de notre Société ressort à la fois de son développement numérique croissant, mais aussi du rôle grandissant qu'elle joue parmi les sociétés scientifiques. Avec plus de 250 membres actifs et un chiffre total de 350 membres, elle occupe une place internationale importante dans notre discipline.

On est loin de la poignée de pionniers responsables de sa création ! Le trait d'union, le dénominateur commun, auxquels elle s'est révélée fondamentalement attachée sans défaillance sont restés depuis l'origine la langue française. En tant qu'organisme supranational, la société se veut ouverte à tous les francophones sans considération géographique ou politique.

Car il est vrai que la langue n'est pas seulement le véhicule de la pensée. C'est le moyen d'expression de toute une culture...

La Société a récemment procédé à la refonte de ses statuts et de son directeur. L'introduction, approuvée à la quasi-unanimité par l'Assemblée Générale, d'une réforme portant sur l'accès à la société pour tout neurochirurgien d'expression française, quelle que soit sa nationalité, est bien l'affirmation sans réserve d'un désir d'élargissement. C'est avec tous ceux qui sont attirés par le goût d'une « certaine » culture, que nous souhaitons communiquer.

Pour ce faire, nos sessions scientifiques, nos congrès annuels sont depuis longtemps rentrés dans le calendrier neurochirurgical : réunions de fin d'année à Paris au mois de décembre;

réunions "d'hiver en février dans une station de sports d'hiver en février dans une station de sports d'hiver ou encore dans un site méditerranéen; congrès de printemps alternativement en France et hors de France. Des réunions communes avec d'autres sociétés ont déjà eu lieu et leur succès est chaque fois venu récompenser leurs organisateurs.

Après avoir bénéficié pendant plusieurs années du fraternel accueil de la revue neurologique pour la publication de ses travaux, la Société de Neurochirurgie de Langue Française a abandonné depuis 1955 sa « fusée porteuse » pour s'exprimer par l'organe de Neurochirurgie devenue une des grandes revues spécialisées.

Née d'un mariage de raison entre la neurologie et la chirurgie, la neurochirurgie s'est forgé une personnalité vigoureuse. Etre neurochirurgien, c'est posséder — comme tout chirurgien — ce goût pour l'activité manuelle, l'instrumentation et les techniques (de traitement comme de diagnostic). C'est aussi entretenir comme chez tout neurologue une activité réflexive, le souci de l'analyse clinique et diagnostique et une orientation de recherche et de connaissance. Puisque l'heure est « aux profils », celui du neurochirurgien révélerait sûrement sa passion dévorante pour l'« objet aimé » : le système nerveux central, auquel il consacre l'essentiel de ses efforts.

Mais il doit se défendre du risque insidieux — propre à notre époque —

de surspécialisation. La neurochirurgie est un tout et doit échapper à la balkanisation.

Qu'il existe des neurochirurgiens plus particulièrement orientés vers la chirurgie stéréotaxique, la neurochirurgie infantile, la neurotraumatologie, la neurochirurgie vasculaire ou la neurocarcinologie, n'implique nullement une exclusive.

Bien plus souhaitable apparaît le développement des relations avec les autres disciplines médicales. Puisque l'organisme humain ne comporte aucune cloison étanche, il va de soi que les zones frontières sont multiples. Il faut pousser plus avant la collaboration avec nos « voisins de palier » : ophtalmologistes, oto-rhino-laryngologistes, chirurgiens maxillofaciaux, rhumatologues et orthopédistes, endocrinologues...

Il n'est pas de spécialité, pour si éloignée qu'elle paraisse de nos préoccupations quotidiennes, avec laquelle nous ne possédions des sujets communs de travail : pneumologie, urologie, cardiologie, dermatologie, cancérologie ou même gynéco-obstétrique.

Bien entendu, nos interlocuteurs habituels doivent plus que jamais prendre place dans nos débats : neuroanatomistes, anesthésistes, réanimateurs, anatomo-pathologistes, électroencéphalographistes, isotopistes...

La mise en commun des connaissances et surtout des moyens doit permettre l'attaque simultanée d'un sujet sous des aspects complémentaires, quoique différents, et une compréhension plus proche de la réalité. C'est dans cette perspective que notre Société s'est prononcée pour centrer ses réunions sur des thèmes choisis, réduisant ainsi la part donnée aux communications libres.

(1) Secrétaire de la Société de Neurochirurgie de Langue Française - 51, rue LA Fontaine 75 Paris XVI.

Il n'est plus concevable à l'heure actuelle qu'une réunion d'électro-encéphalographistes ou de neurophysiologistes puisse traiter d'épilepsie sans la participation de neurochirurgiens, pas plus qu'il n'est imaginable que les neurochirurgiens puissent ne pas faire appel à ces disciplines. Au-delà des rencontres, l'information doit trouver son prolongement dans les publications. Le neurochirurgien devra pouvoir disposer d'un « outil » de travail scientifique. Le projet de constitution d'une banque bibliographique neurochirurgicale sur ordinateur pour les travaux publiés en langue française — actuellement en cours de réalisation — doit apporter cette possibilité. Il n'est pas interdit de penser qu'un système d'échange pourra fonctionner avec d'autres organismes étrangers. L'introduction de l'informatique dans le stockage des connaissances fournira donc une nouvelle dimension à notre société, et ceci ne représente qu'un aspect de son apport. Des efforts sont déjà faits et doivent être poursuivis dans son utilisation en clinique — comme appoint diagnostique. Elle doit également faciliter les enquêtes à un échelon plus large que l'échelon national. L'important matériel humain que couvre l'activité professionnelle des membres de notre société — compte tenu des moyens évolués dont ils disposent — doit permettre de promouvoir des travaux d'ensemble qui lui conféreront une dimension internationale. En mettant un accent particulier sur

le rôle attribué à ses délégués aux relations extérieures, la Société de Neurochirurgie de Langue Française montre toute l'importance qu'elle attache à sa présence au sein des manifestations étrangères. Il s'agit avant tout d'un développement des échanges et par conséquent d'un enrichissement mutuel.

Le marché commun de la médecine est en passe de devenir une réalité. Mais celui que nous souhaitons doit aller bien au-delà des frontières de la C.E.E. Nous devons pouvoir accueillir parmi nous, non seulement dans notre Société mais encore dans nos services, des étrangers attirés par notre culture. La délivrance d'un diplôme pourra sanctionner leur activité. Puisque la matière grise constitue le plus sûr facteur de développement scientifique, il faut certainement se féliciter de l'arrivée régulièrement croissante en nombre, de jeunes neurochirurgiens.

Plus d'efforts, plus de temps pourront être consacrés à la recherche par un plus grand nombre, dès lors que l'activité de chacun ne sera plus exclusivement accaparée par les tâches cliniques.

Si la vitalité d'une discipline se juge d'après ses travaux de recherche, la neurochirurgie occupe certainement une place privilégiée. Il est aisé de se rendre compte de la multiplicité et de la diversité des études en cours, à en juger par l'abondance pléthorique des programmes de nos réunions. Reste évidemment à leur assurer une meilleure coordination, des moyens

accrus, pour les rendre plus productives...

Par ses exigences mêmes, toujours plus impérieuses, la neurochirurgie, car elle est avant tout une thérapeutique, est à l'origine d'innombrables progrès techniques. Aucune des techniques nouvelles ne peut la laisser indifférente, si elle est susceptible de reculer les limites des possibilités chirurgicales. C'est pourquoi elle s'efforce de rester constamment en prise directe avec l'événement scientifique. Accusée d'être une spécialité de luxe puisqu'elle est onéreuse, son rendement ne doit pas seulement se mesurer à l'échelon du résultat, mais d'abord à celui du progrès des connaissances.

C'est parce qu'elle a une pleine conscience du rôle humain et scientifique qu'elle doit jouer, que notre Société a pour devoir de défendre notre profession et d'exiger les moyens de travail indispensables.

Il s'agit de promouvoir des voies de recherche — peut-être même des plans quinquennaux ! — en faisant appel aux divers organismes nationaux ou internationaux, officiels ou privés. C'est à cette condition que les jeunes chercheurs de toutes provenances trouveront l'aide matérielle et les moyens de travail nécessaires. Mais c'est aussi grâce à cet effort que nous resterons fidèles à notre mission culturelle. Car si l'on sait maintenant que c'est par le cerveau que l'on meurt, nos maîtres nous ont déjà prouvé que c'est par le cerveau que l'on vit.

The ICA Second Youth Conference was held in Sinaia, Romania, from June 4-14 1973. The participants numbered 63 and were appointed by 19 countries, namely, Australia, Austria, Bulgaria, Czechoslovakia, Finland, France, German Democratic Republic, Federal Republic of Germany, Hungary, Israel, Italy, Nigeria, Norway, Poland, Sweden, Romania, United Kingdom, USA and USSR. The theme was « Opportunities for Youth in Cooperative Movements », its aim was to introduce young cooperators to the various forms of Cooperation, i.e. consumers, producers and agricultural and housing cooperatives. Furthermore, they were invited to examine the educational and training facilities provided by cooperative movements. In order to cover this range, the speakers included representatives from ILO, a training officer from Finland, a young woman technician from a Romanian worker's productive, representatives of agricultural movements in Poland and Australia, housing cooperatives in Sweden and USA, a chief executive officer of a large consumer cooperative in UK and a consumer affairs specialist from

France. Discussion ranged over all these subjects and special concern was shown by the young people (or their counterparts in the developing countries.

The young men and women were between the ages of 18 and 27 and were required to be either a member, a son or daughter of a member, or an employee of a cooperative society. Experience in handling an international conference was given by appointing a participant as chairman for most sessions.

Following an intense 5-day conference, the participants were taken on a 3-day Study tour, visiting an auto-tractor plant, an agricultural cooperative, a consumer cooperative society and a cooperative embroidery enterprise. At all these establishments arrangements were made for question to the Management and an exchange of views with representatives of the local young workers.

The Conference was directed by Dr. S. K. Saxena, Director of the ICA, and assisted by the Secretary for Women and Youth Activities, Mrs. M. J. Russell.

ASSOCIATIONS

INTERNATIONALES

LA LANGUE FRANÇAISE

L'Union mondiale des voix françaises (UMVF)

Une association pour le développement de la correspondance sonore internationale en français

L'Union mondiale des Voix françaises a été constituée le 16 juin 1962 aux fins d'organiser et de propager la correspondance sonore internationale en français. Son objet est essentiellement le service de la langue et de la culture françaises à l'exclusion de toute préoccupation politique, confessionnelle ou commerciale. Son siège est fixé à la phonothèque nationale 19 rue des Bernardins 75 Paris 5e. L'UMVF est ouverte à toute personne honorable désirant pratiquer la correspondance sonore en français, selon la règle de l'association, sans discrimination sociale, politique ou religieuse.

La Fédération des Sociétés gynécologie et d'Obstétrique de Langue Française

Cette Fédération a été fondée peu après la dernière guerre pour regrouper et confronter les activités médicales francophones s'exerçant dans le domaine de la reproduction humaine. Elle groupe actuellement plus de 1500 membres, répartis en plusieurs Sociétés :

- La Société Nationale de Gynécologie et d'Obstétrique de France
- La Société Française de Gynécologie
- Le Groupement des Gynécologues de langue française de Belgique
- Le Groupement Romand de la Société Suisse
- La Société Tunisienne de Gynécologie et d'Obstétrique

— La Société Luxembourgeoise.
Elle est associée à l'Association des Gynécologues et Obstétriciens du Québec.

Elle tient un Congrès tous les 2 ans. Les derniers Congrès ont eu lieu en 1965 à Lausanne, 1968 à Paris, 1970 à Bruxelles, 1972 à Tunis. Le prochain en 1974 aura lieu à Montréal. Son organe officiel d'expression est le Journal de Gynécologie Obstétrique et Biologie de la Reproduction qui tire à 4500 exemplaires. Son Président actuel est le Professeur R. VOKAER, de Bruxelles. Son Secrétaire Général, le Professeur C. SUREAU, de Paris.

L'Institut International de Droit d'expression française

L'IDEF a été fondé à Paris en 1963 sous le titre d'Institut international de droit des pays d'expression française. Son changement d'enseigne, en 1968, marqua l'ouverture de l'Institut à toutes les personnes intéressées aux études et à la pratique du droit dans les pays entièrement ou partiellement de langue française, ainsi que l'intention d'organiser des échanges culturels et de la coopération entre les individus et les constitutions de différentes nationalités intéressés aux problèmes du droit. Un bureau d'information et de documentation publie des bulletins périodiques.

L'IDEF organise des congrès internationaux. L'IDEF compte 257 membres répartis dans 29 pays. L'IDEF s'est penché sur les problèmes du Tiers Monde. Ainsi a-t-il tenu des congrès au Tchad, au Togo, à Madagascar, au Gabon et au Burundi. L'assemblée générale de 1972 a eu lieu à Kinshasa (Zaire) sous la présidence de M. René Cassin, président de l'Institut.

L'Institut compte parmi ses membres des représentants de 34 Etats, techniciens du droit (professeurs, magistrats, avocats, officiers ministériels), mais aussi des hommes politiques, des diplomates et des fonctionnaires d'Afrique, d'Amérique, d'Asie et d'Europe. L'IDEF publie un Bulletin périodique qui est servi à ses membres. Grâce à un service de documentation, l'IDEF répond aux demandes qui lui sont adressées : il fournit de la bibliographie, des textes législatifs ou réglementaires et, au besoin, procède à des études sur des sujets particuliers. Si le siège de l'Institut ne possède pas tous les éléments nécessaires, il peut les obtenir de ses correspondants étrangers.

Plusieurs sections de l'IDEF ont été constituées dans des pays tels que la France, la Belgique, la Suisse, le Canada, le Gabon, la Côte d'Ivoire, le Tchad, le Laos et le Cambodge. Des colloques régionaux ont été organisés à :

— VEVEY par la section suisse (du 14 au 16 avril 1972) pour étudier les relations du droit privé entre les Etats africains et malgache et les Etats Occidentaux.

— BORDEAUX (du 30 avril au 2 mai dernier) pour étudier les problèmes de compétence et d'exequatur des jugements entre les pays africains et malgache et les pays européens.

Le compte-rendu de ces manifestations est effectué par le RECUEIL PENANT.

L'Institut tiendra son prochain congrès international à l'ILE MAURICE au début de septembre 1973, le sujet portera sur la responsabilité des préposés en droit privé et administratif.

Gilbert MANGIN
Vice Président

L'Association européenne d'Ethnie française

Créée en Belgique en 1954, la Fondation Charles PLISNIER s'est considérée très tôt comme un des éléments d'un organisme plus large de défense et d'illustration de la langue et de la culture française, dont elle suscita la création, dès juin 1959 sous le nom d'Association européenne d'Ethnie française.

Loin de toutes autres considérations, elle a choisi l'expression « Ethnie française » (qui a servi de titre à sa revue) comme elle aurait pu dire plus longuement, par exemple, communauté culturelle d'expression française. En deux mots seulement, « Ethnie française » englobe pour nous, la culture française et le langage qui en constitue le support. L'Ethnie est une grande famille avec ses caractères propres. N'impliquant aucune notion raciste ou nationaliste, aucune volonté de privilège ni d'opposition, elle se veut vivante et créatrice, en dehors de tout sentiment d'hostilité ou de négation. Elle postule — et recommande — le respect des autres familles ethniques, non seulement à travers la francophonie, dont elle veut être un membre actif, mais au-delà encore, à travers l'humanité tout entière. Ceci impli-

quant l'existence latente d'une amitié internationale, à travers l'Europe et le Monde, La Fondation Charles Plisnier et l'Association européenne d'Ethnie française, fortes de ce qu'elles ont créé ou suscité déjà — dans l'alternative du doute et de l'espoir, — revendiquent le respect des ethnies entre elles, la meilleure compréhension pour elles, dès à présent par des Etats actuels, et demain parmi les plus vastes organisations multinationales. L'Europe comme la francophonie ne peuvent qu'y gagner, car la diversité des familles ethniques peut apporter davantage que les Etats, à la fois l'opulence culturelle et l'amitié entre les peuples.

Charles A THOMAS
Président général de la
FONDATION Charles PLISNIER
Branche belge de l'Association
européenne de l'Ethnie française

Association internationale des anesthésistes réanimateurs d'expression française

L'Association Internationale des Anesthésistes-Réanimateurs d'Expression Française est née de la volonté de 20 anesthésistes francophones, français, suisses, canadiens et belges qui vou-

laient favoriser par leurs discussions et leurs travaux les progrès de leur spécialité et à l'initiative des Docteurs Camille EVRARD et Jacques RAICKMAN.

Fondée le 29 septembre 1963 l'Association réunit actuellement 288 membres de 19 pays d'expression française. Notre première manifestation officielle fut l'organisation d'une séance consacrée à la défense de la langue médicale contre l'envahissement important de mots étrangers auquel est soumise notre discipline, lors de notre premier Congrès à VERSAILLES en 1966. Congrès tenu conjointement avec le 16e Congrès National Français d'Anesthésie-Réanimation. Une deuxième manifestation eut lieu en 1968 à Beyrouth (Liban) en collaboration avec la Société Libanaise d'Anesthésie.

Le développement accéléré des sciences oblige la médecine et l'anesthésiologiste en particulier à faire face à des besoins d'expression ou la rapidité, le snobisme ou la paresse peuvent l'emporter sur toute autre considération. Il était temps de faire le point et de nous demander ou nous allons. Ce fut le sujet du Colloque sur le langage médical, organisé à Liège les 10 et 11 octobre 1969, en collaboration avec le Conseil International de la langue française

INTERNATIONAL ASSOCIATIONS, 1973 485

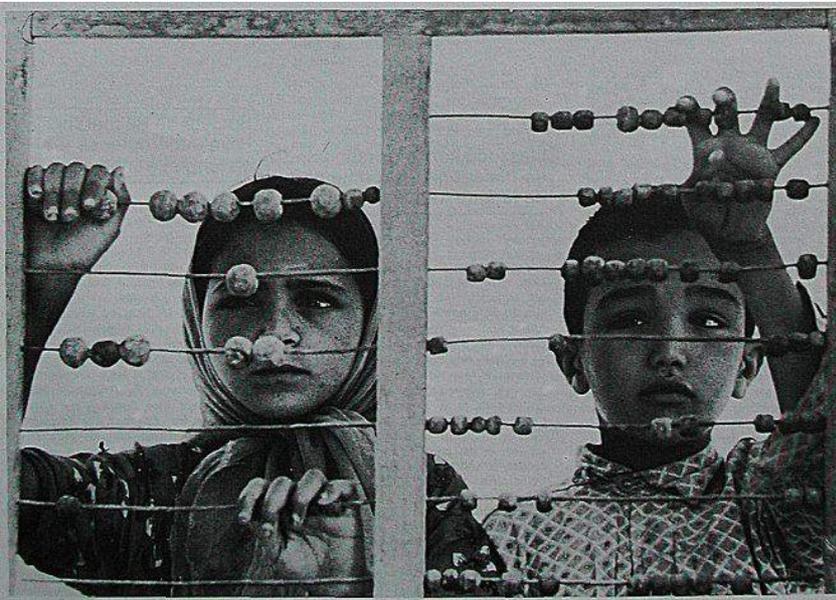


Photo UNHCR



« Le cabinet d'un avocat » de Marinus Van Reymerswate

L'Association des Dermatologistes et Syphiligraphes de langue française

L'association des Dermatologistes et Syphiligraphes de langue Française est une association d'ordre scientifique dont le siège est à Paris à l'Hôpital St. Louis, 10, place du Docteur Fournier, Paris 10e.

Cette Association tient tous les trois ans un congrès soit en France, soit dans une ville francophone ou dans une ville qui, bien que non francophone, a une importante population scientifique qui utilise la langue française comme moyen d'expression scientifique. C'est ainsi que des congrès ont eu lieu aussi bien en France qu'en Suisse, cette année à Genève, en Italie à Turin en 1969, à Québec et Montréal en 1962, Copenhague avant la guerre, etc.

A ces congrès sont traités un ou plusieurs thèmes scientifiques qui ont trait à des sujets d'actualité concernant la dermatologie et la vénéréologie. Les rapports et les communications qui ont trait aux thèmes choisis sont publiés sous forme d'un volume, toujours très important et ensuite diffusés par l'éditeur qui s'est chargé de l'impression.

La langue française est l'unique langue aussi bien pour la présentation des rapports que pour les débats.

Cette année, à Genève, le Congrès réunira des participants venant d'envi-

ron 27 à 30 nations différentes, allant de l'Australie à l'Afrique du Sud, à l'Amérique (Etats Unis, Brésil, Venezuela) et aux pays de l'Est (U.R.S.S., Bulgarie, Yougoslavie, Pologne, etc.). Les pays européens sont tous largement représentés.

Professeur P. LAUGIER
Président

L'association internationale de pédagogie expérimentale de langue française

Cette Association a pour but de favoriser le développement de la pédagogie expérimentale et son utilisation en vue du progrès de l'éducation. Elle s'applique notamment, en vue de réaliser ces fins :

- 1) à établir des contacts entre les chercheurs, à favoriser entre eux l'échange des publications, informations et documents et à assurer la coordination de leurs travaux;
- 2) à promouvoir le progrès des techniques et la constitution du matériel propre à accroître la rigueur de leurs démarches et l'efficacité de leurs résultats;
- 3) à contribuer à la diffusion des apports de la pédagogie expérimentale auprès des autorités scolaires et dans le corps enseignant.
- 4) à réunir périodiquement des colloques rassemblant un nombre limité

de spécialistes en vue de l'étude de questions circonscrites avec précision, et à organiser des congrès Internationaux.

L'Association comprend quatre catégories de membres :

- 1) des membres fondateurs
- 2) des membres d'honneur
- 3) des membres titulaires
- 4) des membres adhérents

La liste des membres fondateurs a été établie lors de la création officielle de l'Association à Lyon en 1958. Les membres d'honneur sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du comité exécutif. Peuvent être membres titulaires les personnes qui dirigent ou exécutent des recherches de pédagogie expérimentale. Elles sont proposées à l'Assemblée Générale qui les élit soit par les sections nationales quand elles existent, soit par le comité exécutif. Peuvent être membres adhérents les personnes qui, sans répondre complètement aux critères définis ci-dessus s'intéressent à la pédagogie expérimentale, et qui posent leur candidature auprès du bureau des sections nationales.

Les membres de l'Association se regroupent en sections nationales. Chaque section nationale doit être agréée par l'Assemblée Générale, le règlement intérieur rédigé par les sections nationales étant soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale des membres titulaires de l'Association se réunit au minimum une fois tous les trois ans.

Société de Recherches Psychothérapiques de langue française

La société de Recherches psychothérapiques langue française exerce plusieurs types d'activités :

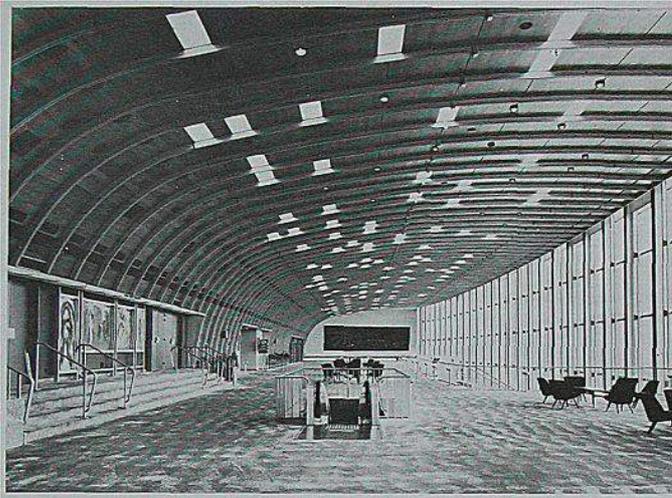
- fondée en 1960, elle organise des Colloques tous les 2 ou 3 ans, et des journées d'études
- l'Institut Médical de Psychothérapie qui en dépend, organise quant à lui des cycles de conférences à la Faculté de Médecine destinés aux étudiants et à tous les chercheurs
- les Annales de Psychothérapie se trouvent être l'organe de diffusion de notre Association, et publient deux numéros annuels plus un numéro spécial en rapport avec les thèmes des Colloques que nous avons élaborés.

La Société de Recherches Psychothérapiques est chargée pour 1976 de la préparation du Congrès de la Fédération Internationale de Psychothérapie, sous la présidence du Professeur SCHNEIDER.

Docteur A.G. MATHE

CHRONIQUE DU PALAIS DES CONGRES DE LIEGE

15 ANS



Mai-juin 1958, Liège, métropole de la Belgique romane, la Wallonie, recevait dans la fièvre des grands jours son premier grand congrès international dans un Palais des Congrès neuf. Lorsqu'on se replaçait dans le contexte général de ce temps, il est aisé de se rendre compte que construire un tel instrument, c'était déjà, à l'époque, pour une ville comme Liège, tenter presque une aventure, tout au moins faire un pari sur l'avenir.

Même à Liège, plusieurs voix s'élevaient alors pour soutenir la thèse que construire une Maison spécialisée de congrès c'était se donner un magnifique jouet dont l'utilité était plus qu'hypothétique.

Aujourd'hui, 15 ans après, à l'heure des bilans, sans vouloir sombrer dans la manie des chiffres, disons simplement qu'ils se comptent par dizaines de milliers tous ceux qui, du monde entier, de l'homme d'Etat au plus modeste congressiste ont, des vastes fenêtres du grand foyer, admiré le splendide plan d'eau de la Meuse et découvert ensuite les ressources multiples de la cité dans laquelle ils se rassemblaient, soit pour une réunion presque intime, soit pour une grande rencontre internationale.

15 ans après son inauguration, le Palais des Congrès de Liège a largement gagné ce pari sur l'avenir. En effet, plus de 10.000 manifestations les plus diversifiées, dont un bon millier de congrès s'y sont donné rendez-vous. La 16ème année qui débute en août verra se dérouler le Congrès de l'A.I.J.A. (Association Internationale des Jeunes Avocats), le Congrès général de l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population, la Conférence Internationale de la Famille, le XIIIe Congrès de l'Institut de l'Europe Occidentale pour l'Imprégnation du Bois, le Congrès Européen des Syndicats d'Elevage de Bétail, etc... D'autre part, du 15 septembre au 13 octobre, Liège accueillera les Pays de Langue Française et on peut déjà dire

qu'il aurait été impossible à la Cité Ardente d'organiser cet ensemble de manifestations sans son Palais des Congrès.

En effet, près de 30 congrès, conférences et colloques s'inscriront dans le cadre de ce Mois, et notamment celui de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de Langue Française (A.U.P.E.L.F.), de l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française, de la Fédération des Jeunes Chambres Economiques des pays utilisant le français, de l'Association Internationale de Solidarité Francophone, des Historiens et Géographes de Langue Française, des Minorités Ethniques de Langue Française, du Comité exécutif des Belges à l'Etranger, des Parlementaires Francophones, du Conseil International de la Langue Française, etc...

Sans oublier du 14 au 19 octobre, la 4ème Conférence inter-étatique de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays de langue française, qui se réunira sous les meilleurs auspices.

De grandes expositions trouveront leur cadre, soit au Palais des Congrès même (Forces Vives de la Wallonie), soit dans son environnement immédiat (Horizon 80).

Peut-on souhaiter plus brillant début pour une seizième année d'activités !

Liège présentera à ses nombreux visiteurs son image de marque habituelle, celle d'une ville moderne et accueillante, jouant résolument la carte de l'avenir des railloons internationaux dans un monde qui semble commencer à comprendre qu'il est plus réaliste d'échanger des propos en congrès plutôt que des horizons au champ d'honneur. D

LE CENTENAIRE DE L'INTERNATIONAL LAW ASSOCIATION: POUR UNE RECONNAISSANCE DE LA TRANSNATIONALE ET DE LA LIMITATION DE LA SOUVERAINETE DES ETATS



Vous avez invité l'Union des Associations Internationales à présenter une communication à cette session qui commémore le Centenaire de votre fondation.

Comment n'aurait-elle pas répondu à votre aimable demande, alors que votre association figurait parmi les 132 organisations internationales qui prirent part en mai 1910 au congrès constitutif de l'Union des Associations Internationales ?

Dans le bureau de ce congrès de 1910 se trouvait M. Edouard Clunet, qui allait devenir votre Président en 1912. Celui-ci prit une participation active aux travaux de la 1^{re} section du congrès, qui étudiait le régime juridique des associations internationales et les méthodes d'unification du droit dans les matières où elle est désirable. M. Clunet présidait d'ailleurs cette section en compagnie de M. Auguste Beer naert, ancien président du Conseil des Ministres de Belgique, Prix Nobel de la paix en 1909, délégué de l'Union Interparlementaire et Président du Congrès.

Permettez-moi de rappeler encore qu'à la suite de ce congrès, l'International Law Association a mis elle-même à l'étude la question du statut des associations internationales et qu'elle a adopté le 4 août 1910 à Londres une résolution appuyant à cet égard les propositions de l'Union des Associations Internationales.

Ayant eu l'honneur d'être désigné pour représenter à votre Conférence l'Union des Associations Internationales en l'absence de son Secrétaire général l'Ambassadeur honoraire

Robert Fenaux, malheureusement retenu à l'étranger, je voudrais, dans le cadre de votre débat sur la responsabilité des Etats et les relations internationales, faire de cette question delà reconnaissance juridique des associations internationales non gouvernementales, l'objet de la première des deux réflexions que je me permettrai de vous soumettre.

Je ne résiste pas à la tentation de commencer par vous citer un extrait d'une lettre qu'écrivait le 11 février 1913, un des fondateurs et secrétaire généraux de l'Union des Associations Internationales, le Sénateur Henri La Fontaine, qui allait la même année recevoir le Prix Nobel de la Paix. Elle montre les liens anciens existant entre nos deux organisations et une vue perspicace sur l'avenir. S'adressant à M. Louis Franck, de votre Association, et rappelant l'étude que celle-ci avait entreprise de cette question de personification civile, il écrit : « L'International Law Association veut-elle nous faire connaître ses vues sur cette question et réciproquement porter chez elle et prendre en considération nos propos conclusions. Nous basant sur les travaux faits, nous avons préparé un avant-projet qui sera discuté en juin prochain. Il envisage la situation des associations commerciales (soit dit en passant, j'estime qu'il y aurait beaucoup à gagner si l'on arrivait à un type de société anonyme international comme nous serons des associations scientifiques internationales. Au lieu de se borner à régler des conflits de lois on ferait une œuvre complémentaire positive) ».

La question du statut juridique des associations internationales a continué et continue à retenir l'attention de

l'Union des Associations Internationales.

Elle a préparé et transmis le 29 mai 1959 à l'Unesco un « Projet de Convention internationale visant à faciliter l'activité des organisations internationales non-gouvernementales » avec une invitation à l'insérer dans l'excellente série des conventions internationales de l'Unesco.

Le projet ne visait pas directement à obtenir la reconnaissance d'une personnalité juridique internationale pour les organisations internationales non gouvernementales, mais pouvait contribuer à (rayer la voie d'un statut juridique international pour ces organisations. Malheureusement, les passions ou les craintes politiques n'ont pas grand chose à faire avec le progrès de droit international et le projet ne fut pas retenu.

En 1968, grâce à une recommandation faite par la Commission européenne de la FAO au Conseil de l'Europe, il y eut un espoir sérieux d'obtenir un accord entre Etats européens de reconnaissance réciproque de la personnalité juridique obtenue sur le plan national.

Le dossier, établi par la Division des Affaires juridiques du Conseil de l'Europe avec l'aide de l'Union des Associations Internationales, semblait devoir aboutir en 1970, mais malheureusement il fut renvoyé par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe à une session ultérieure, et sans doute lointaine, son attention prioritaire étant donnée précisément à la question de la personnalisation civile des personnes morales à but lucratif, mentionnée dans la lettre de 1913. Donc, encore aujourd'hui, malgré la contribution qu'elles apportent aux travaux des organisations intergouvernementales, malgré l'importance de leur collaboration dans la domaine des accords internationaux, sans parler de la valeur de leurs propres travaux pour le progrès de l'humanité, les organisations internationales non gouvernementales, — y compris les deux organisations centenaires cette année, l'International Law Association et l'Institut de droit international — n'étant pas formées par des Etats ne sont pas des organisations internationales au sens strict des termes », comme le déclarait encore le Professeur Ganshof van der Meersch dans le premier tome, paru en 1967, de son ouvrage sur les « Organisations Européennes ».

Vous voudrez bien nous pardonner de nous être étendu quelque peu sur cette question.

Je n'oublie pas que le but de la célébration d'aujourd'hui « est moins de rappeler le passé que d'envisager l'avenir et de rendre les juristes plus conscients de leurs responsabilités en tant que spécialistes qui doivent inspirer le respect du droit international et promouvoir son développement ». Mais précisément, il s'agit bien de ba-

tir l'avenir, et la reconnaissance sociologique et juridique de l'existence et du caractère international des organisations internationales non gouvernementales nous paraît avoir son importance pour l'évolution de notre civilisation.

Peut-être l'International Law Association pourrait-elle aider à une relance du dossier.

On a du mal à comprendre aujourd'hui comment les Assemblées de Princes de l'époque du Congrès de Vienne pouvaient procéder à des distributions de territoires sans tenir compte du désir des populations ou de la volonté des mouvements nationaux.

Ne s'étonnera-t-on pas demain du peu d'attention réelle que les modernes Assemblées de Princes que sont les conférences des organisations intergouvernementales portent à ce que l'on peut dénommer les forces ouvrières ou les classes moyennes de la coopération internationale. Assez curieusement le courant à cet égard va, nous semble-t-il, dans un sens différent sur le plan national et sur le plan international, et malheureusement défavorable au niveau international, tandis qu'au contraire dans les années 1950, avec la naissance du statut consultatif, la représentation démocratique semblait connaître un processus d'épanouissement sur le plan international.

Et pourtant une littérature de plus en plus dense, souligne la hauteur, la largeur et la profondeur du mouvement transnational.

On parle de droit transnational, de la société transnationale, des forces transnationales, des relations transnationales, des entreprises transnationales à but lucratif.

Cet adjectif, lancé en 1920 à Paris, s'applique à toutes les formes d'activités des personnes physiques et des personnes morales par dessus les frontières. Sans esprit d'opposition aux activités interétatiques, il couvre ce qui n'est pas intergouvernemental, avec un sens positif et dynamique qui manque au terme « international non gouvernemental ».

L'écllosion de la transnationalité a été souligné au cours du Séminaire sur la philosophie de l'organisation non gouvernementale et les mutations de la société internationale, que l'Union des Associations Internationales a organisé en mai 1972 à Milan. Ouvrant les travaux du Séminaire, le Président de l'UAI, le Professeur Casadio, membre lui-même de l'International Law Association, déclarait que « les transformations de la société internationale ont eu pour effet de modifier, jour après jour le type et la nature des éléments par lesquels celle-ci est constituée. Ces transforma-

tions ont en outre l'effet de changer le type, la nature et le nombre des rapports qui existent entre des éléments en mutation.

Comme l'écrivait d'autre part M. Robert Fenaux, Secrétaire Général de l'UAI, dans un éditorial de la Revue « Associations Internationales », « la réalité juridique des relations dites internationales est encore intergouvernementale et conventionnelle. Le droit ne connaît rien d'autre. Mais voici que surgissent de l'ombre d'autres forces longtemps contenues ou tolérées... »

A un autre éditorial, M. Fenaux donnait le titre : « Les limites de la souveraineté des Etats ». « L'action internationale gouvernementale et non gouvernementale pourrait être littéralement paralysée dans tous Ses programmes si les Etats membres des Nations-Unies se retranchaient derrière l'argument de leur souveraineté

», écrivait-il.

Cette double idée d'un plus grand réalisme juridique des relations internationales et de la limitation de la souveraineté des Etats est la seconde réflexion que je me permets de joindre à tout ce qui a été et sera dit dans cette assemblée, dont les membres sont particulièrement qualifiés pour aider à faire mieux coïncider le droit et la réalité.

Ne doit-on pas tenter de passer à une nouvelle étape du droit international? Travaillant actuellement à des travaux d'histoire de la coopération internationale, je ne puis m'empêcher de penser à une étape précédente franchie avec l'aide de l'Internationale Law Association, dans les années qui suivirent sa fondation.

Je songe à l'idée de l'arbitrage international qui faisait dans cette même ville de Bruxelles l'objet des déli-

visions de votre Assemblée générale de 1895.

La vie actuelle et véritable de la société internationale n'est-elle pas, comme l'iceberg si souvent cité, avec ses 4/5 invisibles aux yeux de la plupart? Une dimension nouvelle nous était indiquée en 1969 par le Secrétaire Général des Nations Unies, U Thant lorsqu'il estimait que plus de 80 pour-cent des ressources des Nations-Unies de son budget et de son personnel étaient occupées à des tâches fonctionnelles et techniques, tandis que les activités politiques et de sécurité des Nations-Unies se voyaient considérablement réduites.

L'International Law Association est compétente pour examiner s'il n'y a pas lieu de tenter résolument une nouvelle adaptation du droit des gens à révolution de la société internationale.



**LE FONDS MERCATOR,
AMBASSEUR
DU LIVRE D'ART**

FONDS MERCATOR S.A. EIKENSTRAAT 9 2000 ANTWERPEN TEL. : (03) 31 42 42 - (03) 33 64 88

VIENT DE PARAITRE

**LES TAPISSERIES
FLAMANDES
AU CHATEAU
DU WAWEL A CRACOVIE**

sous la direction de **JERZY SZABLOWSKI**

FORMAT : 25,5 x 33,5 cm
506 PAGES
92 ILLUSTRATIONS EN COULEURS
44 ILLUSTRATIONS EN NOIR ET BLANC
PRIX : 2.900 F.

*Un catalogue illustré
vous sera envoyé
sur demande*

**..éditions séparées en langue française
néerlandaise, anglaise et allemande**

A L'INITIATIVE DE LA BANQUE DE PARIS ET DES PAYS-BAS BELGIQUE

*Existe-t-il une bonne raison de
passer ses vacances en Belgique ?*

*Is there a good reason for spending one's
holidays in Belgium ?*

Son extraordinaire densité touristique !

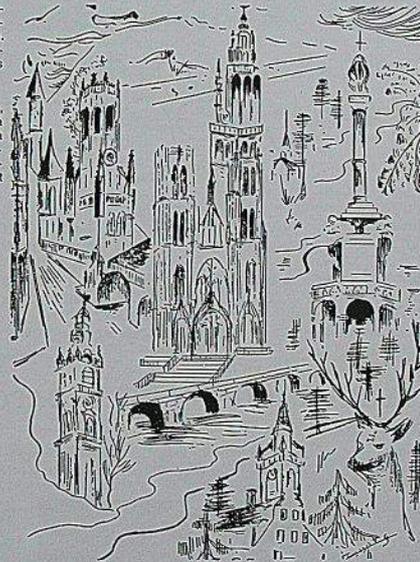
Its outstanding tourist density !

Sur une superficie des plus réduites, la Belgique possède un patrimoine d'art mondialement célèbre. Ses musées regorgent de chefs-d'œuvre, ses villes de monuments historiques.

Bruxelles, la capitale de l'Europe, dynamique et cosmopolite, est à 220 km seulement de Londres, à 300 km de Paris, 200 km d'Amsterdam et 240 km de Bonn. Et à l'intérieur du pays, les distances sont pratiquement inexistantes.

Within a very limited area, Belgium possesses a world famous heritage of art. Its museums are crowded with masterpieces, its towns with historic buildings.

Brussels, the capital of Europe, dynamic and cosmopolitan, is only 135 miles from London, 188 miles from Paris, 125 miles from Amsterdam and 150 miles from Bonn. And within the country, distances are practically non-existent.



*Choisir la Belgique
pour ses vacances,
c'est choisir
la part du Lion !*

*Choose Belgium
for your holiday
and you choose
the lion's share !*

Renseignements :

Commissariat Général au Tourisme Belge —
Bruxelles : Gare Centrale
Paris (2e) : 21, Boulevard des Capucines
Londres : 66, Haymarket / London S.W. 1
New-York N.Y. : 19 : 720 ; Fifth Avenue
Montréal 261 : 5801, Avenue Monkland

Information :

Belgian National Tourist Office —
Brussels : Central Station
Paris (2e) : 21, Boulevard des Capucines
London : 66, Haymarket, S.W.1
New-York N.Y. : 19 : 720, Fifth Avenue
Montreal 261 : 5801, Avenue Monkland

Une Initiative de L'Institut de Droit International

Projet de convention relative à la

l'unanimité lors de la session jubilaire de Bruxelles au 1923 de l'Institut de Droit International)

PREAMBULE

Les Puissances contractantes ;
Reconnaissant qu'il importe à l'intérêt général de la communauté internationale de favoriser le développement des associations internationales sans but lucratif ;

Considérant qu'à cette fin il est nécessaire que ces associations puissent rester libres de n'avoir d'attache exclusive avec aucun pays déterminé, si elles estiment pouvoir ainsi mieux remplir leur légitime mission ; Qu'actuellement il ne leur est pas possible — si elles s'arrêtent à ce point — de trouver dans les pays où elles exercent leur activité la protection légale réclamée par leurs intérêts ;

Que, si elles acquièrent la personnalité juridique sur la base des lois d'un Etat, elles ne sont pas assurées de se la voir reconnaître de plein droit dans les autres Etats, de pouvoir jouir partout d'une suffisante capacité et d'exercer librement leur activité ; Qu'il est, dès lors, indiqué de fixer en leur faveur un statut international dont elles puissent se prévaloir sur les territoires des Puissances contractantes dans la mesure compatible, chez chacune d'elles, avec les exigences de l'ordre public ; Sont venues des dispositions suivantes :

Article premier. — Les Puissances contractantes accorderont sur leurs territoires respectifs, dans les limites et avec les garanties stipulées ci-après, protection légale, en leur attribuant la qualité de personnes

(*) Reproduit de l'Annuaire de l'Insti-

de G.P. Speckaert, page ..., et A.J. Judge, page... Il se fait que le centenaire de l'Institut vient d'être célébré également à Bruxelles en 1973

juridiques ou en reconnaissant la personnalité par elles acquise chez l'une d'elles sur la base de ses lois, aux associations internationales sans but lucratif se conformant aux conditions suivantes :

Art. 2. — Sont considérées comme internationales au sens de la présente convention, les associations de caractère privé qui sont accessibles, dans les conditions fixées par leur statuts, aux sujets et aux collectivités de plusieurs pays et poursuivent, sans esprit de lucre, un but d'intérêt international. La circonstance qu'une association s'est fixée dans un pays déterminé et y a acquis la personnalité juridique en se conformant aux lois locales ne la prive pas de la possibilité de bénéficier, en tant que besoin, du régime établi en faveur des associations internationales, si elle se conforme aux conditions ci-après.

Art. 3. — Les associations internationales doivent avoir des statuts indiquant avec précision :

1. Leurs dénomination, emblème et insignes ;
 2. Leur objet ;
 3. Leur siège temporaire ou permanent, si elles en adoptent un ;
 4. Leurs composition et mode de recrutement ;
 5. Les droits, obligations et responsabilités de leurs membres ;
 6. Leur organisation, le mode d'élection ou de nomination, la compétence et la responsabilité de leurs représentants.
 7. L'administration et l'affectation de leur patrimoine ;
 8. Le mode de leur fonctionnement, le lieu et la périodicité de leurs réunions, le nombre et la qualité de leurs publications, et, en général, les diverses manifestations de leur activité ;
 9. La procédure de révision de leurs statuts ;
 10. Les conditions : les formes et les effets de leur dissolution.
- Art. 4. — Les statuts des associations internationales font l'objet d'un enregistrement et d'une notification officiels.

A cet effet il est créé à Bruxelles une Commission permanente chargée de remplir les fonctions spécifiées dans la présente convention.

La Commission est composée des délégués spéciaux ou des représentants diplomatiques des Puissances contractantes accrédités auprès du Gouvernement belge.

Elle choisit tous les ans son président. Elle se réunit sur la convocation de son président. Il lui est adjoint un Bureau permanent dont elle nomme et révoque les fonctionnaires et les employés.

Elle en fixe les traitements et les salaires et contrôle la dépense générale.

La présence des deux tiers de ses membres suffit pour permettre à la Commission de délibérer valablement.

Les décisions sont prises à la majorité des voix.

Les frais du Bureau sont supportés par les Puissances contractantes dans une proportion qui, provisoirement sera celle établie pour le Bureau international de l'Union postale universelle.

Les frais à la charge des Puissances contractantes seront comptés à partir du jour ou leur adhésion produit ses effets.

Art. 5. — Les associations internationales doivent faire au Bureau permanent le dépôt de leurs statuts originaux et, éventuellement, de leurs statuts révisés, en double expédition signés de leur représentants, et certifiés par un fonctionnaire ou notaire public appartenant à l'une des Puissances contractantes, et en autant d'exemplaires que déterminé le règlement du Bureau arrêté par la Commission permanente.

Elles doivent également lui communiquer, en un même nombre d'expéditions et d'exemplaires, la liste de leurs représentants successifs, notamment de celui ou de ceux chargés de les représenter en justice, dès leur entrée en fonctions, avec indication de leurs noms, qualités et domicile, et, à la fin de chacun de leurs exercices financiers, le relevé général de leurs comptes de recettes et de dépenses.

Le Bureau permanent conservera dans ses archives la double expédition authentique de ces documents et en fera parvenir, par les soins de la Commission permanente, deux exemplaires au Gouvernement de chacune des Puissances contractantes. La Commission permanente ne pourra refuser de procéder à l'enregistrement et à la notification qu'en cas d'insuffisance ou d'irrégularité des documents. Elle en informera, par les soins du Bureau, l'association intéressée, afin qu'elle renouvelle, si elle le désire, ses productions.

Les susdits dépôts et notifications donneront lieu de la part du Bureau à la perception de taxes dont le montant, fixé par le règlement élaboré par la Commission permanente, doit être strictement limité aux frais que le Bureau aura à exposer de ce chef.

Art. 6. — Le Bureau permanent devra, moyennant acquittement des taxes établies par son règlement, délivrer à tout requérant copie certifiée des statuts et de la liste des représentants actuels des associations internationales inscrites sur les registres.

Art. 7. — A l'expiration d'un délai de quatre mois à compter de la notification prescrite par l'article 5, l'association internationale intéressée jouira dans tous les pays contractants des avantages attachés à la personnalité juridique, à moins que les Puissances contractantes n'usent de la faculté, qu'elles se réservent respectivement par la présente disposition, de refuser, chacune pour ce qui la concerne, de reconnaître la personnalité juridique de ladite association, si la nature de son objet ou les qualités de ses représentants leur paraissent constituer un danger pour l'ordre public de leur pays.

Le refus, ainsi motivé, sera, par les soins de la Commission permanente, signifié à l'association intéressée qui, dans les quatre mois à compter de la signification, pourra l'attaquer pour excès de pouvoir devant la Cour permanente de Justice internationale; Devenu définitif, le refus aura pour effet de priver l'association intéressée dans les limites de l'Etat qui l'aura prononcé, de la faculté d'y entretenir des établissements.

Mais les droits acquis et les actes valablement passés par elle à l'étranger y seront respectés, pourvu qu'ils ne soient pas contraires à l'ordre public.

Pour les faire valoir, l'association intéressée y pourra rester en justice.

Art. 8. — Sous réserve des dispositions suivantes, la personnalité juridique donnée aux associations internationales qui en sont douées la jouissance, dans tous les Etats contractants, des droits accordés par les lois locales aux associations nationales sans but lucratif ou aux sociétés de commerce à responsabilité limitée.

Mais il est loisible à chacune des Puissances contractantes de leur concéder des droits plus étendus.

Art. 9. — Les associations internationales peuvent, sans aucune autorisation spéciale, ester en justice, acquérir à titre onéreux et, en général, contracter pour les besoins de leur mission, en se conformant, quant à la forme de leurs actes, aux lois du pays où ils sont passés.

Art. 10. — Les associations internationales peuvent posséder des meubles et des valeurs mobilières sans limitation.

Elles peuvent aussi posséder les immeubles nécessaires à leur administration et à l'accomplissement de leur but et, avec l'autorisation qui serait requise par la loi du lieu de la situation, des immeubles ayant la même destination, mais ne pouvant pas être immédiatement employés à cette fin.

Art. 11. — Elles peuvent recevoir des dons et legs sous réserve, s'il y a lieu, de l'autorisation du Gouvernement du pays de l'auteur de la libéralité, et de celui du pays de la situation des biens, s'il s'agit d'immeubles. Les immeubles donnés ou légués qui ne rentreraient pas dans la catégorie de ceux dont, aux termes de l'article 10, les associations internationales peuvent être propriétaires, doivent être aliénés au profit de l'association bénéficiaire, dans les délais et la forme prescrits par l'acte qui autorise l'acceptation de la libéralité. L'auteur de la libéralité peut réserver soit à son profit, soit au profit de ses héritiers ou ayants-cause à titre universel, le droit de reprendre, en cas de dissolution de l'association, les biens donnés ou légués, en nature ou en valeur.

Art. 12. — Le nom, la marque et l'emblème des associations internationales sont protégés sur le territoire des Puissances contractantes au même titre que les noms, les marques et les emblèmes commerciaux.

Art. 13. — Les associations internationales jouissent sur le territoire des Puissances contractantes des mêmes faveurs fiscales accordées aux associations nationales, pour suivant un but similaire.

Art. 14. — Les associations internationales ne peuvent poursuivre sur le territoire des Puissances contractantes le but en vue duquel elles ont été créées que dans les limites permises par les lois locales.

Art. 15. — Les associations internationales ont libre accès auprès des tribunaux des Parties contractantes pour la protection de leurs droits et intérêts légitimes, suivant les règles de compétence établies par le droit commun.

Art. 16. — Les associations internationales sont justiciables, réserve faite des dispositions spéciales contenues dans la présente convention, des tribunaux établis dans les Etats contractants, selon les règles suivantes : En matière réelle immobilière, du tribunal du domicile de celui de leurs organes spécialement chargé de les représenter en justice, ou de celui du siège social s'il s'agit d'une association établie dans un pays déterminé, ou de celui du pays de la conclusion ou de l'exécution du contrat ; En matière de dons et legs, du tribunal du domicile du donateur ou du testateur, ou de celui du lieu de l'ouverture de la succession.

Art. 17. — Les différends qui viendraient à s'élever entre deux ou plusieurs associations internationales au sujet de leurs activités sociales respectives seront portés, à la demande de la partie la plus diligente, devant la Commission permanente de Bru-

xelles qui statuera en qualité d'arbitre et amiable compositeur.

Art. 18. — En dehors de l'hypothèse ou une association internationale se dissout volontairement, sa déchéance de la personnalité juridique peut avoir lieu par voie d'autorité : 1. si elle fait de ses revenus et capitaux un emploi contraire aux prévisions de ses statuts ; 2. si elle devient notoirement insolvable ; 3. si elle néglige délibérément de se conformer aux prescriptions de l'article 5, alinéa 2 ; 4. si s'écartant de son but, elle poursuit dans un ou plusieurs pays, une activité contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs de ces pays.

Dans les trois premiers cas, la déchéance peut être prononcée, sur la demande de l'une des parties contractantes, par la Commission permanente de Bruxelles. L'association intéressée aura la faculté, dans un délai de quatre mois, de se pourvoir contre cette décision devant la juridiction prévue à l'article 7. Si la décision n'est l'objet d'aucun recours ou si, après recours, elle est confirmée, elle sera aussitôt notifiée par les soins de la Commission permanente aux gouvernements des Parties contractantes. L'effet de la déchéance se produira dans tous les pays contractants. Toutefois, la déchéance n'aura pas d'effet rétroactif. Les actes accomplis par l'association avant la notification demeureront valables.

Dans le quatrième cas, la déchéance peut être prononcée par les tribunaux du pays intéressé. L'association frappée pourra, après avoir épuisé les recours organisés par la législation locale, se pourvoir, dans un délai de quatre mois, devant la juridiction prévue à l'article 7. Si la décision est confirmée, elle sera communiquée, à toutes fins utiles, à la Commission permanente de Bruxelles. Elle produira immédiatement, dans le pays intéressé, les effets indiqués à l'article 7, alinéas 3 à 5.

Toutefois, lorsque l'association intéressée avait son siège dans le pays qui aura prononcé sa déchéance, elle sera privée de la personnalité juridique dans tous les pays contractants.

ANNUAIRE DES ORGANISATION

15^e édition - version française -

RUBRIQUE TYPE

#3353

Union des Associations Internationales

Union of International Associations (UIA) - Union de Asociaciones Internacionales - Union der internationalen Verbände -

• Unie der Internationale Verenigingen.

SG Robert Fenaux, 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles. T. 11.83.36 - 12.54.42.

Origine : 1^{er} juin 1907, sous le nom d'Office Central des Institutions Internationales. Devenu une fédération, sous le titre actuel, en 1910 lors du 1^{er} congrès mondial des associations, internationales. Statuts modifiés en 1951 lui confèrent le caractère d'institut. Statut juridique : loi belge, arrêté royal, 2 juillet 1920.

Buts : servir de centre d'information au sujet des organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales ; leurs activités et réunions ; entreprendre et favoriser les études sur les problèmes juridiques, administratifs et techniques communs aux ONG internationales ; aider à faire mieux connaître les activités de celles-ci et faciliter les relations entre elles ; promouvoir le développement de la coopération internationale et tout particulièrement des relations internationales de caractère non gouvernemental.

Structure : assemblée générale (tous les 2 ans) désigne pour 4 ans les 12 membres du Comité de direction. Membres individuels, maximum 250, élus par l'assemblée générale. Les ONG internationales peuvent, après approbation du Comité, devenir organisations correspondantes (sans droit de vote). Réunions fermées. Secrétariat : 14 employés. Langues : français, anglais. Finances : Budget 1972 : 8.600.000 FB. Relations OIG : statut consultatif ECOSOC II ; UNESCO (8).

* Résolution spéciale du 20^e juillet 1950 de l'ECOSOC établissant une coopération entre les Nations Unies et l'UIA, pour la publication de l'Annuaire des Organisations Internationales.

- OIT, liste spéciale.

Relations ONG : relations spéciales avec 500 ONG internationales (organisations correspondantes) ; échange d'information avec 3000 autres. Accord de travail avec Humanité '2000 et le Center for Integrative Studies pour la production de l'Annuaire des Problèmes mondiaux.

Activités : collecte, analyse et publication d'informations sur toutes les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, existant ou ayant existé, leurs réunions et publications ...

Assemblées générales : 23 jusqu'en 1969 : Barcelone 1970.

Réunions de consultation réservées aux ONG. Congrès des organisateurs et techniciens de congrès internationaux :

4 jusqu'en 1967, Barcelone 1970, Kyoto 1975. Séminaires :

pour cadres et personnel ONG : Turin, 1969, Milan 1972, ...

Publications : Associations Internationales (10 numéros par an, français-anglais) ; International Congress Calendar

(annuel) ; ...

Membres individuels (165) dans 43 pays :

SCIENTES SOC 23 jan 73.

Cette publication réalisée en collaboration avec les Nations Unies est le seul Annuaire de références s'étendant au réseau mondial des organisations internationales.

Le « Yearbook of International Organizations » en est à sa 15^e édition ; pour la première fois depuis 14 ans, cette 15^e édition paraît en langue française, simultanément avec une version anglaise. Il est le résultat d'enquêtes et de questionnaires mis au point par une équipe de rédacteurs, dont les données ont été confiées à un ordinateur et traitées par bande magnétique.

4.200 organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales y sont décrites.

Chaque notice donne les informations suivantes :

- nom en français, anglais et autres langues s'il y a lieu
- adresses principale et secondaires
- nom du secrétaire général ;
- historique
- buts, structure
- commissions techniques et régionales
- personnel et finances
- * relations consultatives :
 - membres et leur nationalité
 - principales activités et programmes
 - lieux et dates des réunions les plus récentes (passées et futures) ;
 - publications périodiques ou non.

Un numéro d'ordre a été attribué, une fois pour toute, à chaque association. Ces numéros sont repris dans les différents index et autres publications de l'UIA ; Annaires, Calendrier des congrès, listes d'adresses, etc... Les organisations qui ont cessé leur activité sont mentionnées avec une référence spéciale : ceci confère à l'Annuaire une valeur encyclopédique.

En supplément, on trouvera dans cet ouvrage, une section importante comprenant des listes, tableaux et statistiques diverses :

- les membres des Nations Unies, des Institutions spécialisées et Instituts associés
- les organisations non gouvernementales ayant le statut consultatif auprès des Nations Unies et/ou des Institutions spécialisées

* — les organisations non gouvernementales le plus fréquemment reconnues par les organisations intergouvernementales

COMMANDE à adresser à : UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES, 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles, Belgique (voir bon de commande au verso).

ONS INTERNATIONALES 1974

e - Parution : décembre 1973

Sept index sont mis à la disposition des utilisateurs de l'Annuaire

1. classification d'après la nature des organisations (28 catégories-différentes) **#0046 American Asn of Port Authorities.**

0215 Caribbean Travel Asn
0476 East Asia Travel Asn

2. alphabétique des noms en anglais

#2551 Int Soc of Internal Medicine

#2552 Int Soc of Lymphology
#2554 Int Soc of Medical Hydrology
#2559 Int Soc of Nephrology
#2560 Int Soc of Obstetrical Psycho-Prophylaxis
#2561 Int Soc of Orthopaedic Surgery and Traumatology
#2566 Int Soc of Radiology.

3. alphabétique des noms en français **#840**

Centre regional europeen

#2889 Centre régional latinoaméricain
#3645 Centre relations publiques UIC

4. répartition géographique des sièges des organisations

3619 Arab Tourism Union

Sudsiary office
#2273 Int Movement Apostolats Children
Korea (South) Seoul

#3876 Asian Basketball Cnled
#3081 Pan Pacific and S E Asia Women's Asn

5. sigles et abréviations (plus de 4:200 sigles sont repris dans cet index) **#1321 #1323**

AICCC courses cyclistes

AIR papyrologues

#1253 AIPA psych appliquée
#1293 AIPA psych adrienne
#1177 AIPC points
#1224AIPC Cécile
#1268AIPC congrès

6. analytique anglais

#1471 remedial edcation

#1995 renaissance studies
#1043d reparations agency

#1438 reproduction rights
#1729 reprography

7. analytique français

#0229 aviation services de securite

#3613 aviculture scientifique
#2424 aviron
#1301 avocats
JIOSO avocats Amérique

- les groupements d'organisations internationales non gouvernementales
- les statistiques sur le nombre d'organisations internationales et leur répartition géographique
- les noms et adresses des fondations à vocation internationale
- les noms et adresses des instituts, centres et écoles de relations internationales
- les noms et adresses des chercheurs spécialisés dans les relations internationales
- bibliographie des documents sur les réseaux d'associations, transnationales ; l'organisation internationale non gouvernementale comme sujet d'étude.

PRIX : FB : 1.500.—. FF : 170.—. FS : 130.—

CORRESPONDANCE

La faim dans le monde

Hunger in the world

L'article du professeur Jean-Paul Harroy « La faim dans le monde - que nous avons public d'abord en version originale française et puis en traduction anglaise nous a valu deux lettres intéressantes, l'une de M.P. Cracknell Secrétaire général de l'IFAP, la Fédération internationale des producteurs agricoles, l'autre de M. Hans A.H. Doit de la FAO. Nous publions volontiers ces mises ait point en même temps que les réac-

D Lettre de L'IFAP

Dear Mr. Fenaux.

International Associations 1973 no. 4 contains an interesting article signed by Professor J-P. Harroy entitled Non-Governmental Organizations and Hunger in the Third World. I read this article with interest and am in general agreement with some of its conclusions. I take exception, however, to the following passage :

«...The-only organization apart from a few isolated and fruitless voices, to have kept on repeating alarm cries regarding « The pillaged Planet » is the International Union for the Conservation of Nature and its Resources (IUCN), founded in 1948 at Fontainebleau for which we provided the general secretariat from its foundation until 1955. « On the other hand we have just seen that the only international organization which is methodically raising one corner of this Noah's coat hiding social injustice responsible for the peasants' situation becoming more and more dire, is another NGO, the INCIDI ».

/ make no claim to speak for any other organization than my own. The International Federation of Agricultural Producers, as most people are aware, is the world spokesman for farmers and farm organizations unit the only one recognized as such by the United Nations through its Category I status. It was established in 1947.

IFAP has never ceased to stress the importance of providing the world's rural population with incentives to stay on the land in sufficient numbers, to practice good husbandry, and to produce adequate supplies of food for the rapidly rising population. It has never hesitated in denance in its oven conferences as well as in intergovernmental fora, precisely the oppressive structures mentioned. by Mr. Harroy. Our very frankness is one of the factors which has usually made our contributions to the world food debate respected and appreciated, if often disliked (for the reasons mentioned by Mr. Harjoy). IFAP has also made no 'small contribution to the debate on the environment. It should not, after all, be forgotten that the sector represented by IEAP is responsible for every, single ounce of food produced throughout the world (barring synthetic «foods »), and tends and nurtures far more land than it lias ever destroyed. Had IFAP's recommendations been followed by governments over, the past

quarter of a century even those destructive practices which arc followed would have been largely eliminated. . I am sure that I am not alone in regretting that Professor Harroy's article was not better documented. Readers of International Associations would doubtless appreciate more complete and accurate information and you may therefore care to publish this letter in you next issue to put the record straight...

... réponse de M. J.-P. Harroy

Les remarques de M. Cracknell sont pertinentes pour autant que le lecteur ait estimé comme lui que notre texte attribuait à l'UICN et à l'Incidi l'exclusivité d'un combat livré sur le plan international respectivement, l'une contre les dégradations de l'environnement, l'autre contre les freinages, dus à l'injustice sociale, s'opposant aux vraies réformes agraires dans les pays en voie de développement.

Nous ne parlions d'exclusivité ni dans un cas ni dans l'autre. Il ne fait pas de doute que ces deux thèses ont déjà été défendues et depuis longtemps par de nombreuses voix, officielles parfois, non gouvernementales, le plus souvent : ce que M. Cracknell écrit à propos de l'IFAP le confirme.

Mais notre intention, que nous aurons insuffisamment précisée puisque le reproche nous en est adressé, était de souligner que l'UICN en 1948 était l'unique organisation mondiale à ne se pré-tandis que l'incidi est aussi seul à avoir choisi depuis plusieurs années de concentrer ses efforts également à temps plein, par son projet FRA, sur le procès de l'injustice sociale qui bloque dans le Tiers Monde d'indispensables réformes agraires. Et de rappeler à cette occasion que tant Incidi qu'UICN étaient des ONG.

D Lettre de la FAO

Dear Sir,

An article « Non Governmental Organizations and Hunger in the World » in your issue No. 4, 1973 (pp 209/211) of International Associations finishes with the dramatic statement « As against this spectre of famine rite governmental organizations are condemned to a modest silence, the NGO should speak out. But they should intervene quickly, because it will soon be too late ». I will not attempt to reply to an article which is an apocalyptic vision of the present world food situation, except to say that the English version probably does little justice to the author's original argument in French. Let me only say that the Food and Agriculture Organization of the United Nations — while not subscribing to the overly pessimistic view of Professor Jean-Paul Harroy — has been speaking out for many years about the problem of hunger and at the same time stressing the need to be aware of the causes of this tragic phenomenon. The Freedom from Hunger Campaign was launched in 1960 specifically to give non-governmental organizations a voice and a cooperating role with the UN and national governments in rural development programmes. Re-oriented in 1970, in the light of ten years' experience and a changed situation, the Freedom from Hunger Campaign was given a new name: Action for Development. The Action for Development programme of FAO is now fighting hunger, in cooperation with governments and non-governmental organizations, through a programme to stimulate a critical awareness of development issues in general and by promoting peoples' participation in their own development. I believe that the majority of your NGO readers are aware of this but felt it better to re-state this clearly following Professor Harroy's article...

... réponse de M. J.-P. Harroy

Il est difficile de nuancer comme il convient un commentaire des courtoises remarques de M. Hall.

D'abord, il faut évidemment affirmer que l'œuvre de la FAO est admirable, que ses réalisations sur le terrain sont spectaculaires, que sa FFHC a soulagé d'innombrables misères, qu'elle n'a pas ignoré le célèbre proverbe chinois: si je te donne un poisson ou si je t'apprends à pêcher... Mais notre pensée profonde, délicate à énoncer, n'est pas, en

'Et cette pensée est que si l'« Action for Development » connaît des succès localisés, c'est quand elle s'exerce dans des zones privilégiées — choisies — où ne règnent pas, ou peu, les structures oppressives que nous avons évoquées et qui s'opposent, pour des raisons socio-politiques, à ce que les réformes agraires réussissent partout où on les annonce, partout où elles le devraient. Avec tout le respect que nous professons pour cet homme eminent et loyal qu'est Carlos Llegas Restrepo, noire insinuation est que son « Rapport du Comité Spécial (FAO) de la Réforme Agraire » a dû se borner surtout à décrire les zones minoritaires du monde où des progrès ont été réalisés, devant s'en tenir à des généralités édulcorées compréhensibles mais déjà significatives à propos des structures oppressives: « Dans ce contexte politique, plusieurs lois agraires promulguées au cours de la décennie ont été le résultat d'un dur marchandage entre les groupes progressifs favorables à la réforme et les intérêts hostiles dont les représentants n'ont pas été au-delà de certaines concessions imposées

blés étant donne la misère des populations rurales et des ruraux qui émigrent vers les centres urbains » (p. 31).

Notre insinuation est qu'à la Conférence Générale de la FAO siègent aussi des porte-parole de ces * intérêts hostiles » dont parle le rapport du Président Lleras.

La proposition vient d'être faite au Conseil de la FAO de créer un organe qui délibérerait en permanence à propos de la réforme agraire, mais cette proposition fut repoussée; on ne parlera de la réforme agraire qu'une fois tous les deux ans — et donc pas longtemps — à l'occasion de chaque session de la Conférence Générale.

Et voyant peu à peu son espoir s'estomper de pouvoir vraiment

M. Boerma vient de devoir porter un effort accru sur ses chances de leur offrir un poison: In création d'un week-end de matières alimentaires international anti-famines, dont aura à délibérer la prochaine session de la Conférence Générale. Notre insinuation est que les ONG sont mieux placées que la FAO

ment envie de faire la bonne agriculture que veut leur enseigner la FAO, il n'y aurait, pour longtemps plus de famine sur terre, malgré l'explosion démographique.

Mais voilà, les structures oppressives font qu'ils n'en ont plus envie.

Un « appartotel » de DAKAR.

Monsieur le Professeur.

Un petit mot pour vous communi-

« Les ONG et la faim dans le Monde * lancé dans la revue

Ayant passé 15 ans de ma carrière agronomique (1950-1964) sur l'étude d'une espèce de sauterelles « le criquet marocain » dont le problème est étroitement lié aux mauvaises méthodes d'agriculture et d'élevage, j'ai pu suivre de près la dévastation ruineuse d'énormes étendues de terres steppiques au Moyen-Orient. Dans une thèse de Doctorat que j'ai présentée à PARIS en Mars 1972, j'ai pu analyser ce phénomène et conclure que la solution de ce problème entomologique était d'ordre agronomique et écologique.

La thèse dont le titre est « le criquet marocain au Moyen-Orient et sa grégation sous l'influence de l'homme » est maintenant publiée dans la revue d'écologie du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris. J'ai écrit à un ami en France pour vous en envoyer une copie dans le but de répondre partiellement à l'enquête sur la dévastation des ressources naturelles du Tiers-Monde entreprise par l'I.N.C.L.C.I. (Projet FRA ou autres).

Je serai à votre disposition pour tout renseignement supplémentaire et...

R. SKAF
Dakar.

**Books,
reports
and
proceedings
received**

Charles S. Ascher, rapporteur général. « *L'Administration des logements fournis par les pouvoirs publics* ». Institut International des Sciences Administratives. Bruxelles, 1971, 255 p., tabl.

Bureau International du Travail. *L'oit et les organisations non gouvernementales*. Geneva, BIT, 1970, 39 p., photos.

John Chadwick. « *International Organizations* ». London, Methuen Educational Ltd., 1969, xi + 106 p., index, photos.

Explores : first, efforts at world organization — the League of Nations and the United Nations; second, progress towards European unity — the development of European institutions and Britain's place therein; third, other international groupings - Atlantic, Commonwealth, Latin American, African, Arab, and Communist international organizations.

The Ciba Foundation. *1972 report*. London, the Ciba Foundation, 1972, 64 p., illustr.

Comision permanente de la asociacion del congreso panamericano de ferrocarriles. *XII congreso panamericano de ferrocarriles Buenos Aires, the Comision, 1970, tome 1 : Autoridades, antecedentes, delegados, trabajos, temarios, reglamento, sesiones plenarias*, 426 p., tabl. graph.

Comité international de coordination pour l'initiation à la science et le développement des activités scientifiques extra-scolaires. *Recommandations adoptées lors de la IV assemblée générale du CIC*. Brussels ? CIC, 1972, à p., mimeo.

Secrétariat de la commission du Danube. *Proces-Berbaux de la Commission du Danube*. Budapest, The Secrétariat, 1968, 368 p., (in Russian and French), tabl.

Confederacion latinoamericana de asociaciones cristianas de juvenes. « *Informe 1972 presentado al comité ejecutivo y junta directiva por el secretario general* ». Montivedeo, the Confederation, 1972, 35 p., tabl.

Conférence de Rehovot Sur l'urbanisation et le développement dans les pays en voie de développement. (Israël, 16-24 août 1971). Rehovot, the Conference, 1971, 24 p., photos.

Conseiloleicole international. *XXVIIème session du conseil oléicole international, rapport sur les travaux de la xxviième session, tenue a madrid du 20 au 24 novembre 1972*. the Council. 1973, 38 p., + annexes.doc. COI/R.27-11 /24/Corr. 1, tabl.

Coresta/Tercio. *Joint conference /Conférence Collective*. (Williamsburg Va., October 22-28, 1972). Paris, Coresta, 1972, spécial issue of Bulletin d'information Coresta, 214 p., index, graph.

Customs co-operation council. *The Activities of the Council (June 1971 to June 1972)*. Brussels, the Council, 1972, 146 p., bulletin n17, tabl., index.

Existe également en français.

European centre of the carenegie endowment for international peace. *International Organizations in Europe and the Changing European System*. Second Conference. Geneva, Carnegie, 1972, preface by John Goormaghtigh, 119 p., tabl.

Fédération routière internationale. - *2e conférence routière africaine, Rabat, 17-21 avril 1972*. Genève, FRI, 1972, numéro spécial de « Routes du Monde », 20 p. Compte rendu analytique des séances techniques.

**Ouvrages,
rapports
et comptes
rendus
zeçus**

Food and agriculture organization of the united nations, *Rapport du conseil de la FAO*. Rome, FAO, 1972. doc. CL.59 /REP, pag. var., tabl.

Charles Haywood, éd. *1971 yearbook of the International folk music council*. International Folk Music Council, Ontario, 1971. vol. III, 202 p., tabl., illustr.

Inter-American juridical committee. *Work-accomplished by the inter-american juridical committee during its regular meeting, held from august 16 to September 13, 1971*. Washington, the Committee, 1972, doc. OEA/Ser. Q/IV.3.viii +181 p.

International academy of astronautics. * *Report of the president for the year 1971-1972*. ». Paris, International Astronautical Federation, 1972, IAA /Annual Report /I 2 1 0 p., + annex.

International Association of Microbiological societies. *Proceedings of 10th Congress for Microbiology*. (Mexico', August 6-14, 1970). Mexico. International Association of Microbiological Societies, 1970, 62 p., tabl.

International bank for reconstruction and-development/international finance corporation/international development association. *1972 annual meetings of the boards of governors: summary proceedings*. Washington, IBRD; IFC. IDA] 1972, ix- + 232 p., tabl. *

International civil aviation organization. *Rescue and fire fighting panel, second meeting (Montreal, 1-16 June, 1972)*. Montreal, ICAO, 1972, doc 9036/RFFP/II.-pag.-var., tabl.-graph., price:-US \$1.75...

International confederation of free trade unions. *Resolutions adopted by the tenth world congress of the ICFTU*. Brussels? ICFTU, . 1972. * supplement to « Monde du Travail Libre. n°267. Septembre 1972, 15 p. -

International dental federation. *60th annual session, mexico city, mexico, post-meeting documents*. London, FDI, 1972, pag. var. also : *chronique du XVème congres dentaire mondial et de la 60ème session annuelle*... 20 p., + annexe, en français.

International federation of agricultural producers. *Proceedings of the Nineteenth General Conference: Ottawa, 1972*. London, IFAP, 1972, tabl: list of delegates and observers, plus inset on «Policy Statements and resolutions of the 19th General Conference of IFAP.52 + 24 pages

International federation of university women. « *Report of the Regional Seminars and of the 17th Conference and 55th and 56th councils* ». (Philadelphia, Pennsylvania, U.S.A., 1971). Geneva, the Federation, 1971, bulletin n°46 and Yearbook n°3; tabl.,143 p.

International society for rock- mechanics. *President's annual report for 1972*. Lisbon, the Society, 1972, special number of the « News », n°24, oct/dec 1972, pp. 1-2.

International Union of Theoretical and applied mechanics, Report 1971. Denmark, IUTAM, 1972, tabl.

Nordel. *Arsberättelse /Report 1972*. Stockholm, Nordel. 1970, 70 p., tabl, graph ? illustr., cartes, in Swedish.

Organizacion de los estados americanos, consejo permanente. *Acta de la sesion protocolar celebrada el 7 de septiembre de 1972*. Washington, OEA, 1972, doc. OEA/Ser. C CPI/ACTA 80 /72, iii + 11 p., price : 25 cts.

Organizacion de los estados americanos. *Acte de la session extraordinaria cetebrada el 12 de jutio de 1972*. Washington, OEA, 1972, doc. OEA/Ser. G C/ACTA 78/72, v +128 P., tabl., price : 25 cts.

Presse Médicale. *Liste des Congres*. Paris, Nasson et Cie., 1973, suppl. to no. 9, March 3, 1973, 82 p., 8FF. (list of scientific and medical meetings, trench, international, european, panamerican, with indexes by specialty, country and city). Secretariat international des ingénieurs, des agronomes et des cadres économiques catholiques. *Pour une civilisation libératrice : VIII congrès international, Nice (19-22 mai 1972)*. Paris, SHAEC, 1972, 18 p., supplément à *Responsables*, n°41, Novembre 1972.

Stockholm international peace research institute. *Report of activities, 1971/72*. Stockholm, the Institute, 1972, 28 p.

Harold Taylor, editor.

Association of world colleges and universities *Report of the 1972 conference (in cooperation with universities and the quest for peace and the national union of danish students (January 2 to 9, 1972)*. Tysted, Association of World Colleges and Universities, 1972, 20 p. photos. -

Union internationale des travailleurs de l'alimentation et des branches connexes. *Conférence Internationale des Travailleurs de l'Industrie de la Viande*. Chicago, 11 au 13 mai 1971. Geneva, UITA, 1972 pag. diver., tabl.

Unesco. *Rapport du Directeur général sur l'activité de l'Organisation en 1972*. Paris, Unesco, 1973, doc. 18 C/3-1, xxxviii + 307 p., tabl., price : US \$7.

Union internationale contre la tuberculose. *Quelques rapports présentés à la XXIe conférence internationale de la tuberculose (Moscou, 12-16 juillet, 1971)*. Paris, l'Union, 1972, numéro spécial du Bulletin, vol. XLVII, fev. 1972, 205 p., tabl.

United nations. Proceedings of the conference of european ministers responsible for social welfare. The Hague, United Nations, 1972, E/CONF. 64/7, 91 p. + annex, tabl.

Existe également en français.

World bank /International development association. *Annual Report, 1972*. Washington, the Bank, 1972, 130 p., tabl., graph., cartes, illustr.

Existe également en français.

DOLDER **GRAND HOTEL** **ZURICH**

Vue magnifique sur la ville, le lac et les Alpes
650 m.s.m.

Situation tranquille dans le quartier résidentiel - Nouvelle aile de 64 appartements de grand luxe avec balcon ou terrasse - Salles de conférences et de congrès (arrangements spéciaux durant l'hiver) - Golf-Tennis - Minigolf-Piscine à vagues artificielles - Service de voiture avec le centre de la ville (6 min.)

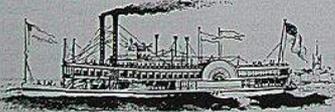


Représentant pour la France et le Bénélux : M Claude L' C DUTEIL, 11, rue de Rome, 75-Paris 8e — Tél. LAB 81-99

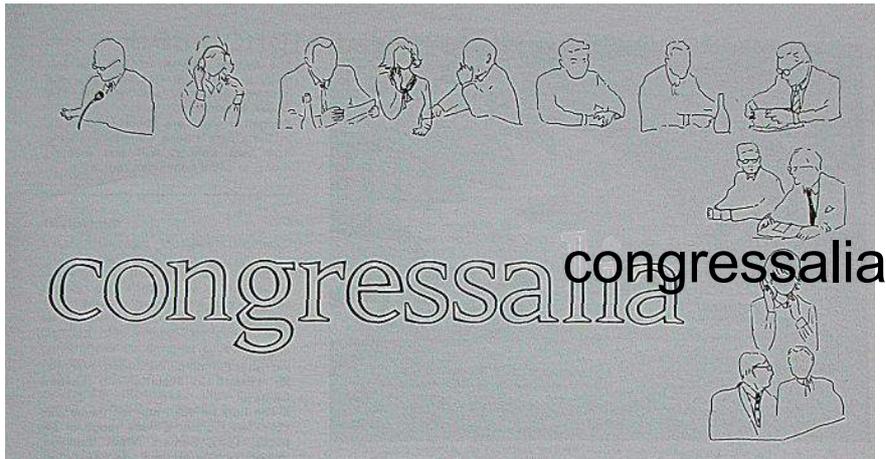
Vous cherchez un AUTRE Restaurant ?

Ne cherchez plus cet AUTRE — nous l'avons trouvé pour vous.

Sur la Péniche "ILE DE FRANCE" qui vogue, immobile, entre le Pont d'Iéna et la Passerelle Debilly, vous attendent la table réputée du chef REBUCHON (Prix Taittinger 1970), une salle à manger que des buissons de fleurs transforment en un véritable jardin et dont les larges baies, ouvrant sur la Seine, vous livrent le spectacle unique du fleuve et de ses ponts, de la Tour Eiffel, des quais de la rive gauche — décor unique où chaque repas est véritablement l'Aventure qu'il vous tardera de renouveler.



TÉLÉPHONE : PASSY 60.21 ET 22
PARKING SUR LE QUAI — GRATUIT
(DURÉE ILLIMITÉE)



Le mois de la Francophonie à Liège

Du 15 septembre au 30 octobre Liège accueille les Pays de Langue Française. Le programme de ce mois de la Francophonie est très complet. Chaque journée est consacrée à un pays de langue française.

Près de 30 congrès, conférences et colloques tiendront leurs assises dans le cadre de ce mois de la francité. Nous avons noté notamment les congrès de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de Langue Française (AUPELF), de l'Union Internationale des Journalistes et de la Presse de Langue Française, des Minorités ethniques de Langue Française, de l'Association Internationale de Solidarité Francophone, des Historiens et Géographes de Langue Française, des Parlementaires Francophones, de la Fédération des Jeunes Chambres Economiques des pays utilisant le Français, du Conseil International de la Langue Française.

Traduction touristique

A propos de francité nous avons lu avec intérêt dans le n° 102 de la revue de l'Académie Internationale du Tourisme l'article de M. Alain GUILLERMOU dans lequel il propose la création sous l'égide de l'Académie Internationale du Tourisme, d'un Office voué à la correction langagière de tous les documents soumis dans tous les pays du monde, aux visiteurs étrangers. A juste titre l'auteur de l'article s'indigne que les étrangers aient à lire des textes, rédigés dans leur langue, qui soient bourrés de fautes et d'absurdités.

Absurdités dont il fait une généreuse énumération.

Pour remédier à cet état de chose, il propose qu'un organisme soit créé par les soins de l'Académie. Le fonctionnement de ce « Bureau international de la traduction touristique » serait d'une simplicité remarquable : on lui enverrait des textes — de toute nature, dépliants, menus, annonces publicitaires, etc.

Ces textes seraient revus dans toutes les langues et les soins de ce groupe. Voilà à notre avis une idée qu'il y aurait lieu d'encourager et de poursuivre. Merci M. Guillerrou. Le « Centre allemand pour les fondations » au sein de l'Association des donateurs pour l'avancement des sciences et des lettres (Stiftungszentrum im Stifterverband für die Deutsche Wissenschaft) en collaboration avec des experts internationaux a publié une étude comparative sur la situation et les activités des fondations en Europe. Après la publication de l'édition anglaise la version française a maintenant également paru sous le titre « Les fondations en Europe ».

Alger

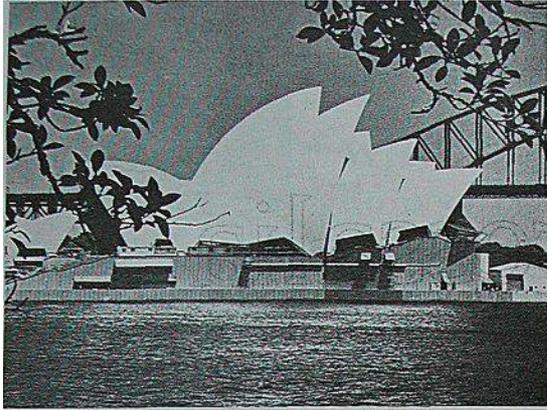
3^{me} Session de la Conférence Afro-Asiatique sur le Développement des Petites Industries se tiendra à Alger du 3 au 8 décembre 1973. Conjointement à cette conférence les organisateurs prévoient une exposition des produits fabriqués dans le secteur des petites industries. Les participants auront à l'issue du Congrès, l'occasion de visiter quelques réalisations industrielles de l'Algérie.

A l'ordre du jour de cette réunion les points suivants : les aspects principaux de l'« Expérience Afro-Asiatique » en Matière de Développement des Petites Industries. Proposition pour l'établissement d'un Secrétariat Permanent.

Our representative, Mr. Charles S. ASCHER, has produced for us short news notes on the U.N. Seminar on New Towns in Britain and on the 21st Congress of ID LA in Lausanne. We publish hereunder these two reports.

A United Nations Interregional Seminar on New Towns

Was held in London 4-19 June, 1973. The 32 participants-invited by the U.N. from every continent-were planning officers in their national, regional or local authorities. In addition there were 36 observers, six representing international governmental or non-governmental organizations, six were from the United Kingdom, five from U.S.A. The seminar carried on serious debates six hours a day, but Her Majesty's Government was a most generous host and afforded visits to England, Scotland and Wales to observe new



The Sydney OPERA HOUSE was formally dedicated in October 1973; the opening ceremony was attended by Queen Elisabeth II. Altogether there are about 1000 rooms in the Opera House complex, ranging from vast concert hall and meeting rooms to small committee rooms.

towns and to talk with their officers. It became clear how many patterns of new towns there were in Britain, created to serve different purposes. It also became clear that it took a decade or two to make a new town a true community. Planners from the developing countries asked how they could profit by these examples. In some countries; 200,000 peasants a year were drifting into squatter colonies in their capital cities, which might reach populations of nine to ten million by the end of this decade. One British new town had a resident staff of fifteen planners; in some developing countries there were not that many planners in the nation.. Alternatives were discussed: of deflecting the migrants to other centers, trading centers for agricultural regions; of enhancing rural life. There was also recognition that the provision of clean, sanitary houses for families of annual incomes of US \$ 100 was not realistically feasible. The minimum requirement for shelter in the squatter colonies was access to pure water and sanitary waste disposal. The conclusions and recommendations deal with the character of the urbanization process; the distribution of population; urbanization policies; planning as a political process; settlements systems; and new towns as a component of settlements systems, it seemed to be generally agreed that the extension of an existing city should be weighed fully before starting a new town; there was an existing system of government, of provision of infrastructure. The Seminar gave special emphasis to planning as political will, Politics was the authoritative alloc-

ation of values; planners should understand their role as technical advisers to politically responsible bodies. It was futile to rail against «politicians» who were more concerned with réélection than protection of a long-range plan. To seek a seat at the decision-making table was a misunderstanding of the role of the planner. The Seminar supported the proposed U.N. Conference on Human Settlements to be held in Vancouver, in June, 1976; its members accepted the duty to return to their countries to create public support for dealing with human settlements through the schools, the trade unions, church groups. Copies of the Final Report can be obtained from the Rapporteur, Mr. Wilson Garces, Centre for Housing, Building and Planning, Room LX 2100, United Nations, Box 20, New York, N.Y., 10.017. USA.

The International Union of Local Authorities

Held its 21st Congress in Lausanne, 25-29 June, 1973. The theme «The Age of Leisure», attracted some 850 delegates from more than forty countries on all continents and from inter-governmental and non-governmental organizations. The discussions dealt with: Leisure Facilities near Home and Work; Leisure Facilities for Week-ends; Leisure Facilities for Holidays; the Financing of Leisure Activities; Education and Leisure; Cultural Activities; and Recreation for the Elderly and Handicapped. A special session, conducted jointly, with the International Federation for Hous-

ing and Planning, discussed Planning for Leisure in Historic and Modern Cities.

It can thus be seen that the theme was considered under a wide range of aspects. Lady Barbara Ward Jackson, in her opening address, asked whether we were ready to make use of leisure; Dr. Mohit Bhattacharya, of the Indian Institute of Public Administration, reported, on field studies carried on in rural villages both in North India and South India which showed that hours not devoted to work, were spent within the extended family, mostly in eating and talk-gossip. The concept of leisure as man and dog with fishing pole, alone casting into a stream appears culture-bound to the West, largely influenced by Rousseau's concept of the noble savage. It appeared that uncontrolled, second homes on mountainside or beach threatened, the sense of retreat to wilderness. Leisure for the inhabitants was linked to the promotion of tourism, national and international. Rows of condominiums along the shore of a fishing village did not betoken «economic development»; they simply favored land speculation that decreased the value of land away from the beach. The debates also recognized that provision for leisure, included not only sport fields but libraries, assembly halls for theater, concerts and continuing education. The very young and the elderly required leisure space near their homes; the high costs of land in central city areas made the cost prohibitive; so that youth and mature persons could be asked to use public transport for some distance to their playing fields. A summary final resolution was adopted, copies of which can be obtained from the IULA Secretariat, 45 Wasenaarsweg, 2018 The Hague. The discussions will be summarized in an issue of the IULA Newsletter. Dr. Felix Slavik, Lord Mayor of Vienna, continue as president. IULA accepted the invitation of the Government of Iran to hold its 22nd Congress in Teheran in 1975.

Les congrès dans leurs perspectives économiques

par Gh. de Coninck

Historique

L'histoire des congrès internationaux, après avoir mentionné une première assemblée médicale internationale qui s'est tenue à Rome en 1681, situe le mouvement des congrès au 19^{ème} siècle. Au lendemain du Congrès de Vienne, deux ou trois conférences ou congrès se sont tenus par an pour le monde entier entre 1838 et 1860. A partir du 1900, le mouvement progresse : une centaine par an, au départ du siècle, deux cents par an en 1910, pour atteindre aujourd'hui le nombre annuel d'environ 3000 congrès, conférences, symposia, organisés ou patronnés par les organisations internationales, non compris les réunions purement administratives ou les petits groupes de travail ou d'étude.

Répartition géographique

Pour l'année 1972, sur les 3000 réunions internationales annoncées dans le Calendrier publié par l'Union des Associations Internationales, 68% se sont tenues en Europe, 19% en Amérique, 7,2% en Asie, 3,2% en Afrique et 2,6% en Australasie. Les six villes qui ont été les capitales des organisations internationales durant l'année 1972 — Paris, Bruxelles, Londres, Genève, New-York et Washington — sont, à deux exceptions près, les villes qui ont, au cours de cette même année, accueilli le plus grand nombre de réunions internationales, à savoir : Paris, Londres, Genève, Bruxelles, Vienne et Rome...

Répartition saisonnière

Les mois de mai et septembre sont ceux où se tiennent le plus grand nombre de réunions internationales.

Nombre de participants

On peut estimer que le nombre des personnes participant aux quelque 3000 congrès qui se tiennent à présent par an, s'élève à environ 2 millions, soit de 6/700 délégués par réunion. On peut estimer aussi que les trois-quarts de ces participants viennent d'autres pays que celui du siège de la réunion, et que par conséquent les congressistes constituent une des plus importantes clientèles des compagnies de transports, des agences de voyages et des hôtels.

Une étude aussi poussée que possible sur les données disponibles pour les années 1969 à 1972 a révélé que :

- 82% des congrès ont moins de 1.000 participants
- 9,5% des congrès ont de 1.001 à 2.000 participants
- 4,5% des congrès ont de 2.001 à 3.000 participants
- 3% des congrès ont de 3.001 à 7.000 participants.
- 1% des congrès ont plus de 7.000 participants.

Coût des congrès

La principale source de recettes est de loin les cotisations payées par les participants, qui varient de 10 à 300 dollars par personne.

Dépenses personnelles des congressistes

Indépendamment des frais de voyage et des droits d'inscription aux congrès, les chambres d'hôtels, les repas dans les restaurants et les achats dans les magasins constituent les principales sources de dépenses des congressistes. Les dépenses varient très fort selon les 3 catégories suivantes de congressistes, dans l'hypothèse d'un congrès tenu en Europe :

- 1) les congressistes provenant du pays et souvent de la ville même où se tient le congrès.
- 2) les congressistes provenant d'autres pays européens
- 3) les congressistes non-européens.

Une enquête faite en 1965 pour un congrès médical tenu à Copenhague, a indiqué que la première catégorie dépensait en moyenne 117 dollars par délégué, dont 27% dans la ville, 63% pour les droits d'inscription et 10% pour les frais de voyage.

La seconde catégorie a dépensé 227 dollars par délégué, dont 40% dans la ville, 20% pour les droits d'inscription et 20% pour les frais de voyage.

Pour la troisième catégorie, la dépense moyenne par délégué a été de 772 dollars, dont 30% dans la ville, 5% pour les droits d'inscription et 65% pour les frais de voyage. Pour ce congrès de quatre jours de travail, qui fut en réalité de six jours de séjour, l'ensemble des frais pour les quelque 450 délégués, dont 50 danois, 200 autres européens et 200 non-européens, principalement américains, s'est élevé à environ 400.000 dollars, dont près de 130.000 dollars versés directement par les délégués à

l'économie de la ville, somme à laquelle il faut ajouter une très grande partie des droits d'inscription (budget du congrès) et aussi une certaine partie des frais de transport. Une étude récente sur les pourcentages des principales catégories de dépenses faites par les congressistes dans 18 villes de congrès a démontré que les dépenses sont à répartir de la façon suivante :

- hôtels : 34 %
- restaurants : 25 %
- transports locaux : 5 %
- distractions : 8 %
- shopping : 15 %
- divers : 13 %

Langues de travail

Une analyse faite par l'UAI des langues utilisées pour 315 congrès internationaux montre l'emploi au total de 18 langues écrites et de 19 langues parlées.

Comme langues écrites, l'anglais a été utilisé dans 298 congrès, le français dans 266, l'allemand dans 157, l'espagnol dans 61, le russe dans 16, l'italien dans 13, le portugais dans 9, le suédois dans 8, l'espéranto dans 6, le néerlandais dans 6, etc.

Pour 310 congrès qui ont indiqué le nombre de leurs langues de travail, on en trouve 62 ayant utilisé une seule langue, 69 deux langues, 129 trois langues, 8 cinq langues.

L'interprétation consécutive a été employée dans 22,7% des congrès, l'interprétation simultanée dans 71,4%; 5,9% pratiqués les deux systèmes. Il a été noté que 39,4% des réunions internationales analysées se sont adjointes une exposition, mais le pourcentage pourrait être plus élevé, car le renseignement n'a pas été fourni, semble-t-il, dans un certain nombre de cas.

Souci des congressistes

L'étude mentionnée plus haut révèle qu'une majorité importante des participants (près des 3/4) ont déclaré que la ville où se tient le congrès influence leur décision de participer ou non à ce congrès, presque dans la même proportion, les délégués ont affirmé que leur décision est influencée par la date à laquelle se réunit le congrès. Cela souligne encore une fois l'importance des attraits touristiques comme motifs du choix du lieu des congrès internationaux.

New International Meetings Announced

This calendar is a monthly supplement to information listed in the Annual International Congress Calendar.

1973 Dec 4-7 2nd Electro-optics markets and technology conference. Ex. H.A. Eilon, Mack-Brooks Exhibition Ltd, 7 London Road, St Albans, Herts, UK.	GENEVA (Switzerland)	1973 Dec 10-20 Place de Fontenoy, 75 Paris 7e, France.	DJAKARTA (Indonesia) (YB n° 3383)
1973 Dec 5-7 Management Centre Europe, avenue des Arts 4, 1040 Brussels, Belgium.	BRUSSELS (Belgium)	1973 Dec 11-12 European Parliament. Session 67 Strasbourg, France.	STRASBOURG (France) (YB n° 667)
1973 Dec 5-7 Metallurgical Society of American Institute of Mining, Metallurgical and 345 East 47th Street, New York, NY 10017, USA.	CINCINNATI (USA)	1973 Dec 11-12 European Weed Research Council. Symposium. (YB n° 904) European Weed Research Council, % Palais des Congrès; 8-10 rue de la Chancellerie, 78 Versailles, France.	VERSAILLES (France)
1973 Dec 5-7 Lutheran World Federation, Community Development Service Committee, 25th meeting. (YB n° 2937) 150 route de Fernay, 1211 Geneva 20, Switzerland.	GENEVA (Switzerland)	1973 Dec 11-14 Int Union of School and University Health and Medicine. Séminaire int. : La biologie peut-elle aider à comprendre la jeunesse révoltée. (YB n° 2775) Dr Douady, Directeur Exécutif, 8 rue Emile Deutsch-de-la-Meurthe, 75014 Paris, France.	GENEVA (Switzerland)
1973 Dec 5-7 335 East 45th Street, New York, NY 10017, USA.	NEW HAVEN (Conn. USA)	1973 Dec 12 Int Union of Railways. General assembly. 14-18 rue Jean Rey, 75 Paris 15e, France.	PARIS (France) (YB n° 2772)
1973 Dec 5-7 adaptive processes. Prof. L.A. Gearhardt, Dept of Electrical Engineering, Rensselaer Polytechnic insti- tute, Troy, New York 12181, USA.	SAN DIEGO (Calif. USA)	1973 Dec 12-19 European Broadcasting Union, News and Special Operation Service. 11th EBU int. Basle seminar- School television. (YB n° 598) 1 rue de Varembe, 1211 Geneva 20, Switzerland.	BASLE (Switzerland)
1973 Dec 5-7 Permanent Secretariat of the Inter-American Travel Congresses, Division of promotion. (YB n 1106) Ricardo Anzoba-Betancourt, General Secretariat OAS, Washington 20006 DC, USA	USHUAIA (Argentina)	1973 Dec 13-15 Prof. D.E. Gill, Symposium Chairman, Dept of Mining Engineering, Ecole Polytech- nique, P.O. Box 501, Snowdon, Montreal 248, Quebec, Canada.	MONTREAL (Canada)
1973 Dec 6-8 Prof. C. Conti, Istituto di Patologia Medica II, Policlinico Umberto I, Roma, Italy.	ROME (Italy)	1973 Dec 14-16 Int Institute for Peace. Institute for Int Relations, CSSR. Symposium : Global problems of the development of civilisation. (YB n° 2128) Möllwaldplatz 5, 1040 Vienna, Austria.	PRAGUE (Czechoslovakia)
1973 Dec 7-16 density living. The Secretary, Special Symposium Organizing Committee. % Royal Observatory, Nathan Road, Kowloon, Hong Kong.	HONG KONG (Hong Kong)	1973 Dec 27-Jan. 1 7th European conference on physics and chemistry of complex nuclear reac- tions. Z. Fraenkel, Dept of Nuclear Physics, Weizmann Institute of Science, Rehovot 70, Israel.	REHOVOT (Israel)
1973 Dec 9-12 Latin American Federation of Parasitologists. 3rd congress. (YB n° 2877) Dr. M. Restrepo, Depto de Microbiología, Parasitología, Escuela de Medicina, Universidad de Antioquia, Medellín, Colombia.	MEDELLIN (Colombia)	1973 Dec Place de Fontenoy, 75 Paris 7e, France.	DJAKARTA (Indonesia)
1973 Dec 10-12 Mr. M.E. Ringenbach, Engineering Development Laboratory, NOAA-National Ocean Survey, Rockville, Md 20852, USA.	WASHINGTON (USA)	1973 Dec 6e symposium int d'anesthésiologie. Pr. T. Daminyan, B. Serpuchovskaja 27, Moscow, USSR.	MOSCOW (USSR)
1973 Dec 10-13 FAO, Commission for Controlling the Desert Locust in the Eastern Region of its Distribution Area in Southwest Asia. 9th session. (YB n° 971) Chief, Conference Programming Section, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.	ROME (Italy)	1973 Dec B'nai B'rith Int Council European B'nai B'rith convention. P.: 500. (YB n° 193) Herman Edelsberg, 1640 Rhode Island Avenue, Washington, DC 20036, USA.	(Israel)
1973 Dec 10-14 FAO, Codex Committee on Food Additives. 8th session. Chief, Conference Programming Section, FAO, Via delle Terme di Caracalla, 00100 Rome, Italy.	WAGENINGEN (Netherlands)	1973 Dec South American Travel Organization, 4th biennial membership meeting. Dir. Luis Zalamea, 100 Biscayne Boulevard (Suite 516) Miami, Florida 33132, USA.	(YB n° 3253)
1973 Dec 10-15 FAO, Regional Commission on Land and Water Use in the Near East. 4th session. P.: 70 (YB n° 971) FAO, Conference Programming Section, Viale delle Terme di Caracalla, Rome, Italy.	NICOSIA (Cyprus)	1974 Jan 2-4 The Institute of Physics, Solid State Physics Sub-Committee, nth annual solid state physics conference. Meeting Office, The Institute of Physics, -17 Belgrave Square, London SW1 80X, UK.	MANCHESTER (UK)

ATTENDEZ



NE VOUS DECIDEZ PAS
AVANT DE NOUS AVOIR APPELE AU

19.36.70
HOTEL
LENDI

460 CHAMBRES
3 RESTAURANTS
2 BARS
2 SALLES DE CONGRES
EQUIPEES POUR LA
TRADUCTION SIMULTANEE
CAPACITE 15-400 PERS.

UN HOTEL SUISSE
A
BRUXELLES
MANHATTAN CENTER

TEL. 19.36.70 **TELEX 25.919**

- 1974 Jan 3-7 NEW DELHI (India)
Int Peace Research Association. Biennial conference. (YB n° 2341)
Asbjorn Eide, Int Peace Research Institute, Oslo, P.O. Box 5052, Oslo 3, Norway.
- 1974 Jan 7-8 BRIGHTON (UK)
The Materials Testing, Optical and Quantum Electronics Groups of The
Institute of Physics. Joint conference on the application of lasers to the
Meetings Officer, The Institute of Physics, London SW1X 8QX, UK.
- 1974 Jan 8-11 BADGASTEIN (Austria)

Prof. Dr. R. Höfer, Dir., Centre de Médecine Nucléaire, 2e Clinique Médicale
Universitaire, A-1090 Vienna, Garnisongasse 13, Austria.
- 1974 Jan 14-18 BOMBAY (India)
Int Society of Magnetic Resonance. 5th int symposium on magnetic resonance.
The Weizman Institute of Science, Rehovot, Israel.
- 1974 Jan 14-19 BERLIN (West)
Deutsche Verkehrswacht e.V., 53 Bonn-Beuel, Platanenvee 39 Germany Fed
Rep.
- 1974 Jan 15-17 BUDAPEST (Hungary)
Int Association (or Hydraulic Research / Permanent Int Association of Naviga-
tion).
Prof. If. H.J. Schoemaker, Raam 61, P.O. Box 17, Delft, Netherlands.
- 1974 Jan 21-26 BERLIN (West)
VIM. International Agrarfilm-Wettbewerb.

VIII. Int Agrarfilmwettbewerbs. D-1 Berlin 15. Rundesallee 216.
- 1974 Jan 23-25 BANGKOK (Thailand)
Int Association for Bridge and Structural Engineering. American Society of
buildings. (YB n° 1177)
Regional Conference on Tall Buildings, Asian Institute Of Technology, P.O.
Box 2754, Bangkok, Thailand.
- 1974 Jan 23-30 COPENHAGEN (Denmark)
KEMTEK 3, Int., % Bella Centret AS, Hvidkildevej 64, 2400 Copenhagen,
Denmark.
- 1974 Jan 28-Feb 1 GENEVA (Switzerland)
UN, Economic Commission for Europe, Comité des transports intérieurs. (YB n° 3375)
Palais des Nations, 1211 Geneva 10, Switzerland.
- 1974 Jan 31-Feb 8 DAVOS (Switzerland)
Opportunities in a changing world.

Geneva, Switzerland.
- 1974 Jan BOMBAY (India)
Int Public Relations Association. Council meeting and general assembly. (YB n° 2386)
30 quai Gustave-Ador, 1207 Geneva, Switzerland.
- 1974 Jan CHRISTCHURCH (New Zealand)
British Commonwealth Weightlifting Federation. Congress. (YB n° 199)
Wally Holland, 3 Ifley Turn, Oxford, UK.
- 1974 Jan GENEVA (Switzerland)
United Nations Conference on Trade and Development, Permanent Group on

Palais des Nations, 1211 Geneva 10, Switzerland.
- 1974 Jan MANCHESTER (UK)
University Association for Contemporary European Studies. Annual conference.
Mrs Helen Wallace, % Department of Government, University of Manchester,
Manchester M13 9 PL, UK.
- 1974 Jan PARIS (France)

1 rue de Varembe, CH-1211 Geneva 20.
- 1974 Jan PUNTA del ESTE (Uruguay)
Consultera Centroamericana. II Caribbean, Central and South American
marketing congress.
Ing Alfonso Gonzalez-Davison, Apartado 1178, Guatemala, Guatemala.
- 1974 Jan THE HAGUE (Netherlands)
United Nations. Symposium on population and human rights. (YB n° 3375)
New York, NY 10017, USA.
- 1974 Early NEW YORK (USA)
United Nations, commission on the Status of Women. 25th session.

New York, NY 10017, USA.

*** offrez *
la Tour Eiffel à vos invités**

*Pour un repas d'affaire,
une réception réussie*

* Tous les soirs **DINERS SPECTACLE** à 20 heures fin du spectacle 23 h 30. Chaque mois un nouveau programme. Réservation : Tél. 551-44-67

Paris à vos pieds

* **RESTAURANT GASTRONOMIQUE** (1^{er} étage) déjeuner à la carte

Un événement se fête à la Tour

* Pour vos réceptions, cocktails, dîners de gala le **SALON DE PARIS** (1^{er} étage), à votre service M. Jacques Delbarry. Tél. 705-45-72

*Commandez nos services
à votre mesure, à votre prix*

* Le **RESTAURANT PANORAMIQUE** une ambiance, déjeuners et dîners, réservation : Tél. 551-88-80

*Nos menus, nos programmes
sont à votre disposition*

* * * * *
* Il est toujours prudent de téléphoner pour réserver *
* votre table. 551-79-59 et 551-44-67 *
* * * * *

- 1974 (1st half) (Latin America)
Int Federation of Building and Woodworkers. Regional conference. (YB n. 1871)
John Lafblad, 27-29 rue de la Coulouvreniere, 1204 Geneva, Switzerland.
- 1974 Feb 3-6 TEL AVIV (Israel)
Int Association of Professional Congress Organizers. General assembly
Council meeting and seminar. (YB n 1330)
IAPCO. 1 rue aux Laines, 1000 Brussels, Belgium.
- 1974 Feb 11-16 ALGARVE (Portugal)
Int Touring Alliance. Int congress on leisure and touring: Planning for
leisure - P: 400. (YB n 2636)
Automovel Club de Portugal, rua Rosa Araujo 24-26. Lisbon, Portugal.
- 1974 Feb 12-17 ESSEN (Germany Fed. Rep.)
2 Int Asstellung und kongress - Technik in konventionellen und nukloaren
VGB, Klinkestr 29/31, 43 Essen 1, Germany.
- 1974 Feb 13-15 HOUSTON (Texas, USA)
Seminar on Space flight photographic science and engineering.
Society of Photographic Scientist and Engineers, 1330 Massachusetts Avenue
NW, Washington, DC 20005, USA.
- 1974 Feb 18-22 TOKYO (Japan)
Int Iron and Steel Institute. Int symposium on environmental matter. P: 200
C. 15. (YB n° 2174)
The iron and Steel Institute of Japan, Keidanren Bldg, 1-5-7, Ohtemachi, Chiyoda-
ku, Tokyo, Japan.
- 1974 Feb 19-20 LONDON (UK)
The Plastics institute, 11 Hobart Place, London SW1, UK.
- 1974 Feb 19-22 BUDAPEST (Hungary)
European Association of National Productivity Centres. Sectoral studies and
sectoral policies. (YB n° 573)
A.C. Hubert, EEuropean Association of National Productivity Centres, 60 rue de
Concorde. 1050 Brussels, Belgium.
- 1974 Feb 21-23 GENEVA (Switzerland)
financing cooperation between East and West European countries. P: 40. (YB n° 2120)
Mollwaldplatz 5, 1040 Vienna, Austria.
- 1974 Feb 21-25 ARMIDALE (Australia)
Dr RJ. Roberts, Division of Entomology, CSIRO, Armidale, NSW 2350,
Australia.
- 1974 Feb 26-28 SANTO DOMINGO (Dominican Rep)
Permanent Secretariat of the Inter-American Travel Congresses. Division of
Tourism Development (OAS). 7th meeting of the technical committee on
facilitation. (YB n 1106)
Ricardo Anzoba-Betancourt, General Secretariat OAS, Washington 20006 DC, USA.
- 1974 Feb 27-28 NEWCASTLE (UK)
The Welding Institute. Int conference on welding in offshore constructions.
The Welding Institute, Abington Hall, Abington, Cambridge CB1 6AL, UK.
- 1974 Feb PORT-AU-PRINCE (Haiti)
14e congrès médical int des pays de langue française de l'hémisphère
Ministre de la Santé de la République d'Haiti.
- 1974 Feb (Japan)
The iron and Steel Institute of Japan, Keidanren Bldg. 1-9-4, Ohtemachi, CHIYODA-
KU, Tokyo, Japan.
- 1974 Feb (Latin America)
World Health Organisation. Symposium on health aspects of population trends
and perspectives. (YB n° 3548)
Via Appia, 1211 Geneva 27, Switzerland.
- 1974 Feb
Comité Officieux de Liaison de la Conférence Int d'Epargne et de Crédit.
M. Matsuhiro, % Int Coopérative Alliance, il Upper Gosvenor Street. London W11
9PA, UK.
- 1974 Feb-Mar NEW DELHI (India)
World Health Organisation. Inter-regional meeting on . Research on biomedical
aspects of fertility regulation and operational aspects of family planning
programmes. (YB n° 3548)
Via Appia, 1211 Geneva 27, Switzerland.
- 1974 Feb or Mar NICE (France)
2es journées d'hépatogastro-entérologie : La biologie moléculaire do fa-
foeto-protéine.
M. Benhamon, SNPM Voyages, 100 avenue du Général de Gaulle. F- 92522 Neuilly.

1974 Mar 2-4 LOS ANGELES (Calif. USA)
Meeting of fast breeder reactors safety.
Mr. J.B. xxxxx Advanced Engineering, Southern Calif. Edison Co., POB 351,
Los Angeles, Calif 90053, USA.

1974 Mar 5-7 LA PAZ (Bolivia)
Permanent Secretariat of the Inter-American Travel Congresses, Division of
Tourism Development (OAS). 7th meeting of the technical committee on
organization and training. (YB n° 1106)
Ricardo Anzoba-Betancourt, General Secretariat OAS, Washington 20006 DC, USA.

1974 Mar 5-7 TOKYO (Japan)
Int Institute of Refrigeration, Commission D3 (Refrigerated sea transport) and
Commission B2 (Refrigerating Machinery). Meeting: Refrigeration and
freezing of fish on board ship. (YB n° 2159)
177 Boulevard Matesherbes, 75 Paris 17e, France.

1974 Mar 5-14 MELBOURNE (Australia)
Asian-Oceanic Postal Union, Executive Committee meeting. P: 40. (YB n° 82)
Mr K.W. Farrell, P.M.G. Department, 12th Floor, 199 William Street, Melbourne
3000, Australia.

1974 Mar 7-9 COLOGNE (Germany, Fed. Rep)
Urologische Abteilung der Universitätsklinik Köln, 5 Köln 41. Josef-Stelzmann
Str 9, Germany Fed. Rep.

1974 Mar 10-13 KANSAS City (Mo. USA)
Conference on nuclear public information.
Atomic Industrial Forum, 475 Park Avenue South, New York, NY 10016, USA.

1974 Mar 11-13 AMSTERDAM (Netherlands)
Int Council for Scientific Management. Int management conference: Con-
tinuous education in Europe. (YB n° 1730)
1 rue de Varembe, Case Postale, 1211 Geneva 20, Switzerland.

1974 Mar 11-14 LONDON (UK)
Mrs J. Grahame, British Nuclear Energy Society, 147 Great George Street, London
SW1P3AA, UK.

1974 Mar 22 BERLIN (West)
Verband Deutscher Tapetenfabrikanten, D-6 Frankfurt/Main, Sophienstr.44.

1974 Mar 22 ZURICH (Switzerland)
P.O.B.457, Budapest 5, Hungary.

1974 Mar 25-27 LONDON (UK)
Int conference on plastics in agriculture and horticulture: New developments.
Plastics institute, 11 Hobart Place, London SW1, UK.

1974 Mar 25-27 (UK)
Symposium on strenght of glass and glassware.
Society of Glass Technology, Thornton, 20 Hallam Gate Road, Sheffield S10 5BT,
UK.

1974 Mar 25-23 GENEVA (Switzerland)
United Nations. 5e conference de planification du programme Européen de
développement social. (YB n° 3375)
Palais des Nations, Geneva, Switzerland.

1974 Mar 25-29 KYOTO (Japan)
Int Union for Vacuum Science, Technique and Applications/ Vacuum Society
of Japan. Int conference on solid surfaces. (YB n° 2677)
Prof. T. Toya, Hokkaido University, Research Institute for Catalysis, Sapporo 060,
Japan.

1974 Mar 25-30 KYOTO (Japan)
Int conference on solid surfaces and 6th int vacuum congress P: 900
C: 25.
Executive Secretary, 11UVSTA, 47 Belgrade Square, London SW1X 8QX, UK.

1974 Mar 31-Apr 7 (Mt Fuji District, Japan)
Int Union of Crystallography, 2nd int spring school on crystal growth.
(YB n° 2708)
Dr J.N. King, 13 White Friars, Chester CH1 1HZ, UK.

1974 Mar BEIRUT (Lebanon)
United Nations Economic and Social Council, Office in Beirut. Inter-
Agency meeting on population programmes. (YB n° 3377)
P.O. Box 4656, Beirut, Lebanon.

1974 Mar CARACAS (Venezuela)
Confederacion Latinoamericana de Asociaciones Cristianas de Jovenes. (YB n° 397)
Convention.
Casilla 172, Colonia 1884 P.3, Montevideo, Uruguay.

1974 Mar COLOGNE (Germany, Fed Rep)
Pax Romana, Int Movement of Catholic Students Secrétariat des Scienti-
fiques de Pax Romana. Colloque: Biologie et manipulations.
(YB n 3086)
1 route du Jura, BP453, 170, Fribourg, Switzerland.



communications
européennes

traductions interprétations téléx

**Communications européennes
permet au plus brillant organisateur
d'aller jusqu'au bout
de ses compétences**

Communications Européennes a regroupé les équipes de spécialistes les plus compétents dans les différents branches des activités d'échanges, de relations, et de compréhension entre les hommes dans le monde des affaires et du tourisme.
Nos trois départements sont prêts à intervenir à votre premier appel :

Interprétations et traductions :
Interprétations consécutives et simultanées — Sténotypistes de conférences — service téléx — Service Secrétariat multilingue — Impression — Editions — Diffusion — Brochures et Textes.

Organisation de conférences.
Préparation pratique de Colloques — Symposiums — Séminaires — Journées de formation — Réunions Professionnelles nationales et internationales avec organisation partielle ou complète de vos rencontres avec vos clients, confrères, fournisseurs.

Préparation de déplacements et de voyages.
Voyages d'études et de Promotions.
Voyages de Stimulation.

tél. 231.44.50
téléx comerop n° 67.221 F

Communications Européennes
Centre International de traductions
et interprétations commerciales, scienti-
fiques et techniques

117, boulevard de Sébastopol
75002 Paris

1974 Mar GENEVA (Switzerland)
World Health Organisation. Seminar on pregnancy and abortion in adolescence. (YB n° 3548)
Via Appia, 1211 Geneva 27, Switzerland.

1974 Mar MANILA (Philippines)
World Health Organisation. Inter-regional meeting on Role of family
Via Appia, 1211 Geneva 27, Switzerland.

1974 Mar NEW YORK (USA) or GENEVA (Switzerland)
United Nations. Population Commission. 3rd special session. (YB n° 3375)
UN, Population Division, New York, NY 10017, USA.

1974 (Easier) Louisiana (USA) and Haiti
Union Int des Journalistes et de la Presse de Langue Française. 12e congrès. (YB n°1285)
36 rue Vivienne. 75002 Paris, France.

1974 Spring ATHENS (Greece)
M. Raymond Forester. CIAA, 24 rue de Téhéran, F-75008 Paris.

1974 Spring LITTLEHAMPTON (UK)
Int Society for Horticultural Science. 2nd int symposium on flower bulbs. P: 60. (YB n° 2488)
Glass-house Crops Research Institute, Worthing Road, Rustington, Littlehampton, BN 15 3PU, Sussex, UK.

1974 Spring PARIS (France)
hydrology. (YB n° 3383)

1974 Spring TRENTE (Italy)
Int Union of Alpine Associations/CAT / Int Union for Conservation of Nature and Natural Resources / World Wildlife Fund / CIPRA (Commission int pour la Protection des Régions Alpines). Symposium: L'avenir des Alpes. (YB n° 2684/2654/3608)
UIAA, 29 rue des Délices, 1211 Geneva 1, Switzerland.

1974 Spring ZURICH (Switzerland)
Int Society for Depth Psychology. Congress. P: 300.
Pfr Werner Niederer, Huttenstr 9, 8005 Zurich, Switzerland. (place not known)

1974 Spring
rue Montagne-aux-Herbes Potagères 37-41. 1000 Brussels, Belgium.

1974 Apr 1-4 DJAKARTA (Indonesia)
Pacific Area Travel Association. Conference. (YB n° 3042)
F. Marvin Plake, 228 Grant Avenue, San Francisco, Cal 94108, USA.

1974 Apr 1-5 GRINDELWALD (Switzerland)
Int Commission on Snow and Ice. Int Association of Hydrological Sciences. Int symposium on snow mechanics. (YB n° 1340)
G. Kovacs, Research Institute of Water Resources Development, Rakoczi Ut 41, Budapest 8, Hungary.

1974 Apr 2-3 ERLANGEN (Germany, Fed Rep)
European Federation of Chemical Engineering/DECHEMA. Symposium der
prozessentwicklung. (YB n° 725)
DECHEMA Deutsche Gesellschaft für chemisches Apparateswesen, 6 Frankfurt am Main, Postfach 970146, Germany, Fed. Rep.

1974 Apr 2-4 CAMBRIDGE (UK)
Conference on settlement of structures.
The Secretary (Settlement of Structures Conference), The Institution of Civil Engineers, Great George Street, Westminster, London SW1, UK.

1974 Apr 3-7 FLORENCE (Italy)
Int Union of Angiology. 9th int congress. (YB n° 2686)
Palazzo dei Congressi, Pratiello Orsini 1, 50123, Florence, Italy.

AUTRICHE

kongresshaus innsbruck



LE PLUS GRAND ET PLUS
MODERNE CENTRE DE CONGRES
D'AUTRICHE

INAUGURATION

le 21 OCTOBRE 1973
10 HEURES

GRANDE SALLE Salle à fonctions multiples, capacité d'accueil de 1.500 personnes, 1.800 personnes en supprimant la scène amovible.

HALL DE LA DOGANA Hall à fonctions multiples, capacité d'accueil de 1.300 personnes.

PETITE SALLE Capacité d'accueil de 250 personnes, cloisons amovibles permettant d'en faire trois pièces.

SALLE DE CONFERENCE De diverses grandeurs et d'une capacité de 30 à 120 personnes.

installations complètes pour la radio et la télévision (couleurs)
installations pour la traduction simultanée en six langues
appareils de projection ciné et diapositives
téléx
parlophone pour le service intérieur
grand restaurant
divers bureaux pour congrès
parking et garage souterrain

kongresshaus-betriebsges. m.b.h.
A-6020 innsbruck - rennweg 3-5
tel. 0 52 22 32721 - 29426 telex 05-3138

PARMI LES PUBLICATIONS DE L'UAI :

LA SCIENCE DES CONGRES INTERNATIONAUX.

- Théorie et pratique de l'organisation des congrès internationaux FB 100,— FF 11,— FS 9,—
- Manuel de l'organisateur de congrès, par Lucien R. Duchesne FB 200,— FF 23,— FS 18,—
- Programmation d'une réunion internationale, tableau mural bilingue (120 x 80 cm.)
Prix pour 3 exemplaires :
FB 50,— FF 6,— FS 5,—
- Compte rendu du 3e Congrès des Organisateur et Techniciens de Congrès internationaux. Rome 1962. Les Moyens audiovisuels. Les Expositions associées. Les Relations publiques
FB 200,— FF 23,— FS 18,—
- Guide pratique à l'usage des utilisateurs de services d'interprétation de conférence, par l'Association internationale des Interprètes de conférence. Français, anglais, espagnol
FB 50,— FF 6,— FS 5,—
- Les divers types de réunions internationales, l'aménagement des salles, l'équipement et les services, par G.P. Speeckaert
FB 200,— FF 23,— FS 18,—
- Le 4e Congrès international sur l'organisation des congrès, Copenhague 1966. Compte rendu. Les divers types de réunions internationales et leur aménagement matériel. Les participants et les orateurs. Les investissements financiers consacrés aux congrès et leur rentabilité
FB 200,— FF 23,— FS 18,—
- L'organisation des réunions médicales internationales, par le Conseil des Organisations internationales des Sciences médicales
FB 250,— FF 28,— FS 22,—
- Les organisations internationales face à l'aspect budgétaire et économique de leurs congrès. Compte rendu du 5e Congrès International sur l'Organisation des Congrès, Barcelone 1970
FB 350,— FF 40,— FS 32,—
- Guide pratique des services linguistiques (traduction, comptes rendus analytiques, édition) à l'exclusion de l'interprétation, par l'Association internationale des traducteurs de conférences
FB 50,— FF 6,— FS 5,—
- Comment participer aux réunions internationales : 82 conseils. Petite brochure de 12 pages, format poche pour tous les participants de congrès internationaux.
- Français, anglais, allemand et espagnol
Par 50 exemplaires : FB 150,— FF 17,— FS 13,—
Tarif dégressif par quantités plus importantes.

LES BIBLIOGRAPHIES.

- Bibliographie sélective sur l'organisation Internationale (1885-1964) par G.P. Speeckaert, 2e édition, 1965. 350 titres relatifs à l'organisation internationale en général et 730 titres relatifs à 214 organisations différentes.
- Répertoire des Périodiques publiés par les organisations internationales, 3e édition, complète les informations de l'Annuaire des Organisations Internationales - 1734 périodiques décrits dont 1475 publiés par 1.071 organisations internationales non gouvernementales (sciences, médecine, éducation, jeunesse, arts, religion, technologie, économie, etc...).
- Bibliographie des ouvrages et documents reçus par l'UAI, trimestriellement dans « Associations Internationales ».
- Bibliographie des comptes rendus des réunions internationales
tenues en 1957 (1963)
tenues en 1958 (1964)
tenues en 1959 (1966) 3 volumes
- Yearbook of International Congress Proceedings, 1 re édition (épuisée) (congrès tenus de 1960 à 1967).
- Yearbook of International Congress Proceedings, 2e édition (congrès tenus de 1962 à 1969).

MODES DE PAIEMENT DES PUBLICATIONS DE L'UAI — METHODS OF PAYMENT OF UAI PUBLICATIONS

Soit :

Par chèque barré à l'ordre de l'Union des Associations Internationales, 1, rue aux Laines, 1000 Bruxelles, Belgique — (Tél. : (02) 11.83.96).

Soit :

Bruxelles : Compte chèque postal n° 346.99 ou Compte n° 210-0451851-71 à la Société Générale de Banque.

Genève : Compte courant n° 472.043.30'0 à l'Union des Banques Suisses.

New York : Account n° 10141122 at the First National City Bank, 55, Wall Street.

Paris : Compte n° 545.150/42 à la Banque de l'Union Parisienne, Boulevard Haussmann, 6-8 (C.C.P. de la Banque n° 170.09).

Rome : Compte courant C/E 0063021 Banco di Roma, 307 Via del Corso.

The Hague : Account 25.78.53.308 at R. Mees & Hope, 13, Kneuterdijk.

London : Crossed cheque to Union of International Associations, Acc. n° 04552334, National Westminster Bank (Overseas Branch), 53, Threadneedle Street, London EC 2.

Et/ou :

By crossed check to the order of the Union of International Associations, 1, rue aux Laines, 1000 Brussels, Belgium — (Tél. : (02) 11.83.96).

Or :

